

# Rapport d'activités de l'Administration des services de secours Année 2007

## 1. Structures

### 1.1. La direction

### 1.2. La division de la protection civile

### 1.3. La division d'incendie et de sauvetage

### 1.4. La division administrative, technique et médicale

#### 1.2.1. Le service administratif

#### 1.2.2. Le service technique

#### 1.2.3. Le service médical

## 2. Personnel

### 2.1. Personnel professionnel

### 2.2. Personnel bénévole

## 3. Formation

### 3.1. Population et entreprises

#### 3.1.1. Cours élémentaires de secourisme

### 3.2. Agents des services de secours

#### 3.2.1. Cours tenus à l'Ecole nationale de la Protection Civile

#### 3.2.2. Formation continue

#### 3.2.3. Formation continue pour les instructeurs en matière de sauvetage

#### 3.2.4. Formation continue des instructeurs en secourisme

#### 3.2.5. Formation continue des volontaires de la protection civile

#### 3.2.6. Formation continue des ambulanciers

#### 3.2.7. Bilan intermédiaire de l'instruction élémentaire dans le cadre de la formation permanente des secouristes ambulanciers à l'ENPC à Schimpach

#### 3.2.8. Formation CECIS et ENA

#### 3.2.9. Nouvelle formation de recrutement des nouveaux instructeurs en secourisme

### 3.3. Exercices nationaux et internationaux

#### 3.3.1. Exercices nationaux

#### 3.3.2. Exercice international EULUX 2007

## 4. Interventions des services de secours

### 4.1. Division de la protection civile

#### 4.1.1. Le service ambulancier

#### 4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

#### 4.1.3. Le service de sauvetage

#### 4.1.4. Le groupe de protection radiologique (GPR)

#### 4.1.5. Le Groupe d'Alerte

#### 4.1.6. L'unité de support logistique

#### 4.1.7. L'unité logistique de ravitaillement

#### 4.1.8. Le groupe canin

#### 4.1.9. Le groupe des hommes grenouilles

- 4.1.10. Transport d'eau potable au profit de la population
- 4.1.11. Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques
- 4.1.12. Le groupe de support psychologique

#### **4.2. Division d'incendie et de sauvetage**

- 4.2.1. Produit de l'impôt spécial 1990-2007
- 4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial
- 4.2.3. Subventions aux communes
- 4.2.4. La commission technique
- 4.2.5. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2007
- 4.2.6. Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en mio.€)
- 4.2.7. Nombre de véhicules acquis de 1995 à 2006
- 4.2.8. L'inspectorat

#### **4.4. Dispositifs de sécurité mis en place en 2007**

- 4.4.1. Eléments d'une certaine envergure
- 4.4.2. Graphique des permanences durant l'année 2007

### **5. Budget et finances**

- 5.1. **Plan d'équipement pluriannuel**
- 5.2. **Total des crédits budgétaires 2007:**
- 5.3. **Particularité de l'exercice 2007: Nouvelle génération de véhicules de sauvetage**

### **6. Informatique**

- 6.1. **Internet**
- 6.2. **Intranet/Extranet**
- 6.3. **CECIS**

### **7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme**

- 7.1. **Adaptation des logiciels gestionnaires d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge de la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.**
- 7.2. **Les appareils recherche personne**
- 7.3. **Sirènes d'alarme**
  - 7.3.1. Programme de remplacement des sirènes d'alarme :
  - 7.3.2. Financement

## **8. Central des secours d'urgence**

### **8.1. Statistiques**

### **8.2. Campagne de sensibilisation à l'utilisation du numéro d'urgence européen 112**

## **9. Service médical**

## **10. Relations internationales**

### **10.1. Activités au niveau de l'Union européenne**

#### **10.1.1. Groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union européenne**

#### **10.1.2. Commission européenne**

### **10.2. Conseil de l'Europe**

### **10.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)**

### **10.4. Commission Internationale de la Meuse (CIM)**

# Administration des services de secours

## 1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

### 1.1 La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

### 1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours,
- le groupe d'alerte est chargé d'assurer le fonctionnement des centres d'alerte en temps de crise civile ou militaire,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- l'unité logistique de ravitaillement,
- l'unité de support logistique.

### 1.3. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

### 1.4 La division administrative, technique et médicale

#### Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

#### Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

#### Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux bénévoles l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé,
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

## 2. Personnel

### 2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

30	fonctionnaires dont :
1	directeur
3	chefs de division
1	attaché de direction
2	ingénieurs techniciens inspecteur principaux 1 <sup>er</sup> en rang
1	ingénieur en informatique à mi-temps détaché du Centre informatique de l'Etat
1	inspecteur
2	rédacteurs principaux
1	commis principal
1	artisan dirigeant
1	artisan
16	préposés au service d'urgence
13	employés dont :
9	employés à tâche complète
4	employés à tâche partielle
14	ouvriers, dont :
1	cuisinier à tâche complète
11	ouvriers à tâche complète
2	ouvriers à tâche partielle

Au cours de l'année 2007, un travailleur à contrat d'auxiliaire temporaire, a été engagé pour les besoins de la Base Nationale de Support (BNS) à Lintgen, trois travailleurs à contrat d'auxiliaire temporaire ont été engagés pour les besoins et sur demande de différents centres de secours dont Mertert, Mamer et Dudelange afin d'assurer le service ambulancier au cours de la journée et d'assister les chefs de centre dans leurs tâches multiples.

### 2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles de l'Administration des services de secours comporte à l'heure actuelle 11.989 femmes et hommes.

- 25 centres de secours avec un effectif total de 2.163 volontaires assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 24 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 29 volontaires (membres et stagiaires),
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 34 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
  - dont 45 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre
  - dont 2 personnes dans le volet analytique
  - et 37 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 19 volontaires,

- le groupe de support psychologique avec un effectif de 133 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 57 volontaires,
- le corps des instructeurs et conseillers techniques avec un effectif de 111 personnes.

Il y a lieu de signaler que de nombreux volontaires remplissent plusieurs fonctions.

Le service d'incendie et de sauvetage comprend 9.041 bénévoles répartis sur 186 corps communaux, dont 5727 agents actifs, 583 femmes, 1624 jeunes en dessous de seize ans et 1107 retraités de plus de soixante-cinq ans.

### 3. Formation

#### 3.1. Population et entreprises : Cours de secourisme

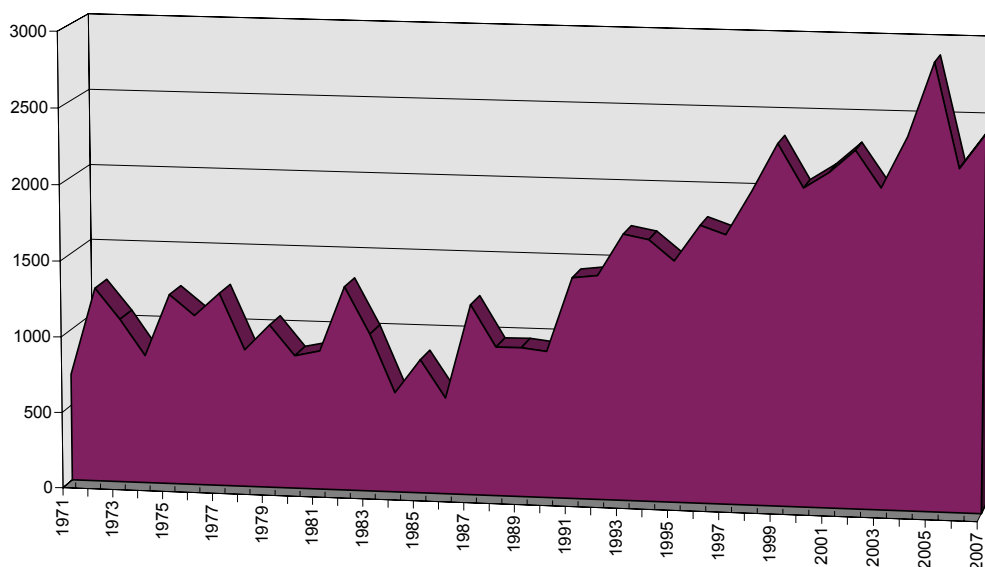
Organisés en collaboration avec les administrations communales d'une part et sur demande des entreprises dans le cadre des obligations relatives à la sécurité et santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année.

Pour sensibiliser la population à participer aux cours de secourisme, de nombreuses actions de propagation ont été organisées sur le plan local par les responsables des centres de secours et sur le plan national par la direction, notamment dans les établissements scolaires.

Le nombre total de **cours** élémentaires de secourisme organisés en 2007 était de **131** avec **2.453 participants** par rapport aux 121 cours avec 2.227 participants de l'année 2006.

Au cours de l'année 2007, 50 cours de rappel avec 544 participants ont été organisés par l'Administration des services de secours.

#### **Nombre de participants au cours de premiers secours 1971-2007**



### 3.2. Agents des services de secours

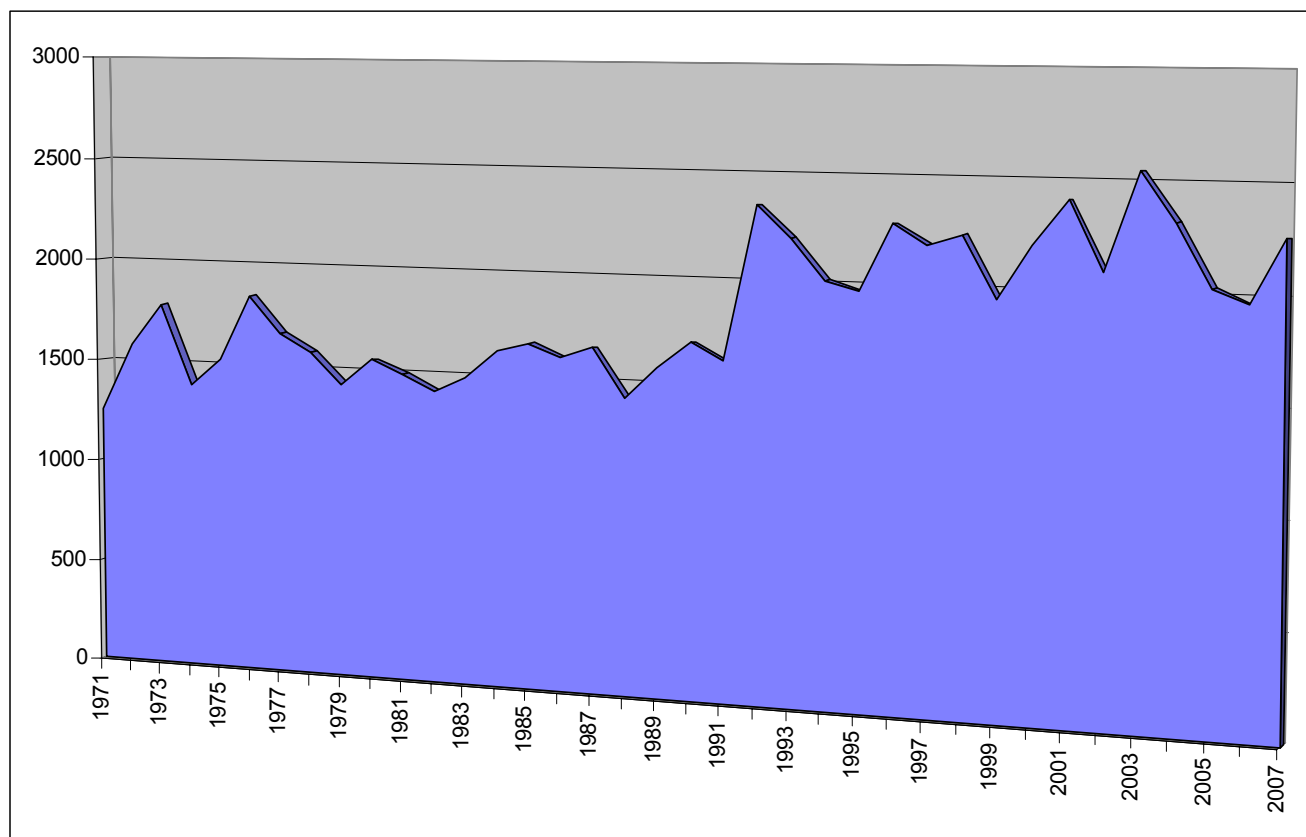
#### 3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

Au cours de l'année 2007, 58 secouristes-ambulanciers et 79 secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective.

85 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2007. Ces cours ont été fréquentés par un total de 2261 participants et se répartissent comme suit:

13	cours de sauvetage avec	366	Participants
22	cours pour secouristes ambulanciers avec	741	Participants
2	cours pour le groupe G.P.R. avec	45	Participants
9	cours de plongée avec	125	Participants
2	cours pour les agents du C.N.A. avec	30	Participants
4	cours pour le groupe de support psychologique avec	151	Participants
8	cours pour l'entraînement au circuit respiratoire avec	152	Participants
3	cours de situation d'exception avec	75	Participants
9	cours divers avec	323	Participants
1	cours pour le groupe H.I.T.	34	Participants
2	cours pour le groupe chimique	41	Participants
10	cours pour instructeurs et instructeurs stagiaires	178	Participants

#### Stagiaires à l'ENPC de 1971 à 2007





### 3.2.2. Formation continue des instructeurs

#### 3.2.2.1. Formation continue pour les instructeurs en matière de sauvetage

Cette formation avait comme objectif d'optimiser l'information en matière de désincarcération et de sauvetage des personnes incarcérées lors d'accidents de circulation. Le deuxième thème important de la journée était consacré à la formation des instructeurs aux problèmes d'intervention lors d'accidents en relation avec des produits chimiques et biologiques.

#### 3.2.2.2. Formation continue des instructeurs en secourisme

Dans le cadre de la mise en place de la défibrillation semi-automatique en 2007-2008 au niveau des ambulances de la division de la Protection civile, l'Administration des services de secours a organisé en 2007 la formation des instructeurs en la matière. En effet, pour pouvoir instruire dès 2007/2008 l'ensemble des ambulanciers dans cette matière nouvelle et dans un souci de mettre en place une formation de qualité reconnue au niveau international, il s'avérait indispensable d'offrir une formation poussée en la matière à l'ensemble des instructeurs en secourisme.

Ces formations ont été organisées en étroite collaboration avec l'Institut européen de formation en santé et s'inscrivent dans le concept général de mise en place de ce projet qui permettra de sauver encore plus de vies dans le futur.

### 3.2.3. Formation continue des volontaires de la protection civile

#### 3.2.3.1. La formation continue des ambulanciers

L'objectif est de standardiser la formation des ambulanciers et de les préparer au grand défi du futur qu'est la **défibrillation semi-automatique**. La préparation à ce défi se fait durant deux saisons de formation, de la saison 2006-2007 à la saison 2007-2008.

Le but recherché et les capacités des ambulanciers recherchées ont été clairement définis. Les contenus à enseigner, la partie théorique et la partie pratique ont été couchés sur papier.

Pour les cours à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach, l'objectif recherché fut la mise à niveau des ambulanciers afin de pouvoir commencer la formation en défibrillation semi-automatique sur les mêmes bases.

Pour les saisons de formation 2006 - 2007 et 2007-2008, le programme à enseigner auprès des centres de secours a été défini en fonction des compétences recherchées axées sur les compétences de base pour la prise en charge du patient polytraumatisé.

Le programme de la formation à l'Ecole Nationale a eu en 2007 et aura en 2008 pour seul et unique contenu la défibrillation semi-automatique.

Le nombre accru de personnes ayant participé aux cours de l'Ecole Nationale a montré qu'à la fois la multitude des cours proposés ainsi que le contenu de la formation répondent aux exigences et attentes des membres.

#### 3.2.3.2. Bilan intermédiaire de l'instruction élémentaire dans le cadre de la formation permanente des secouristes ambulanciers à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach.

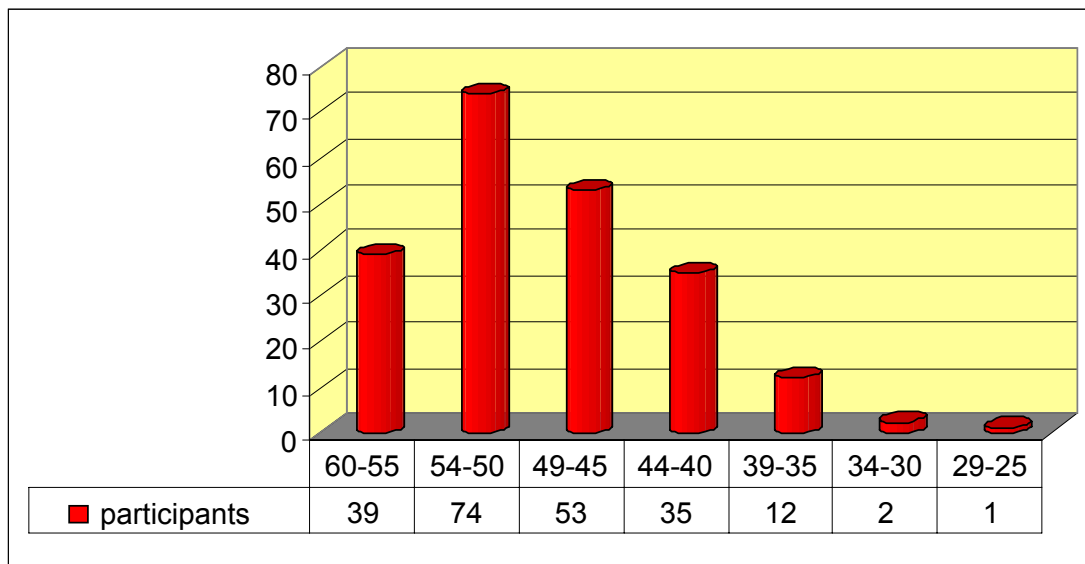
Le programme de formation 2007/2008 a introduit avec succès l'instruction élémentaire en matière de DSA (défibrillation semi-automatique) dans le cadre de la formation continue pour secouristes ambulanciers à l'Ecole Nationale à Schimpach. Jusqu'à ce jour, non seulement le grand nombre de candidats, mais également les résultats atteints dans l'examen de clôture sont tout à fait positifs.

Malgré certaines réserves exprimées par certains bénévoles, lors de la présentation du projet en 2007, ceux-ci se sont rendus compte entre-temps que l'introduction de la défibrillation précoce représente certainement une innovation importante au sein des services de secours luxembourgeois.

Jusqu'au 08.01.2008 :

- nombre total de cours (centres de secours et groupe d'hommes grenouilles) : 7
- nombre total de participants 217
- réussites: 215
- échec: 1
- non participation au test: 1

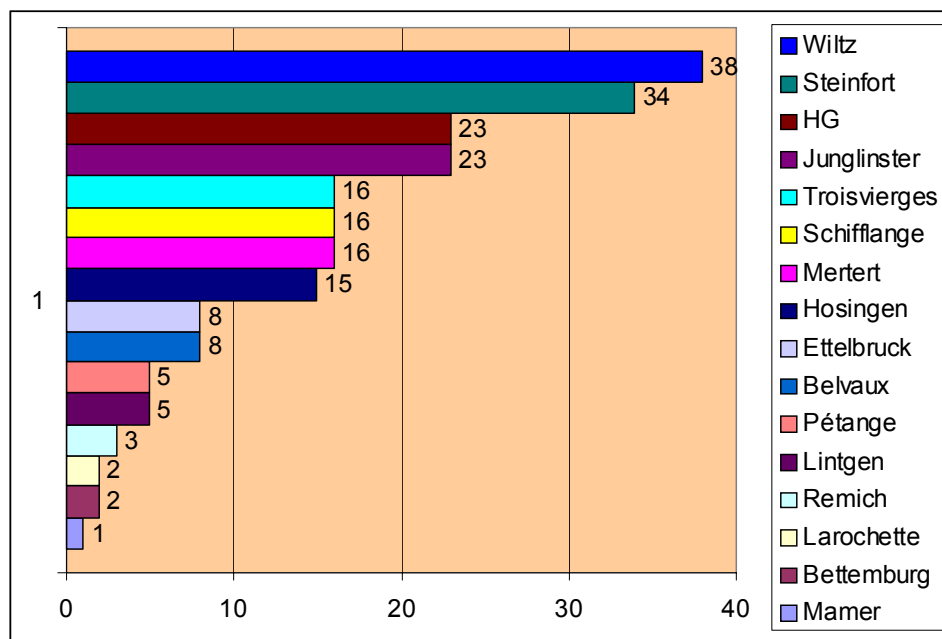
**Distribution des points**



Le test de clôture se compose d'une démonstration pratique d'un cas concret où un binôme est examiné sur l'exécution des mesures de réanimation de base d'une part et d'autre part sur le maniement de l'appareil DSA ainsi que sur les consignes de sécurité y relatives.

Nombre de secouristes-ambulanciers formés dans les différents centres de secours :

Entre-temps les secouristes-ambulanciers de 15 centres de secours ont été formés en matière de DSA.



### **Formation DSA des instructeurs en secourisme :**

Instructeur en chef :	5
Instructeurs :	46
Instructeurs-stagiaires :	18

Toute la formation dans le domaine DSA, tant la formation des instructeurs que la formation des utilisateurs et chargés de cours a été mise en œuvre par l'IFE Santé en collaboration avec les instructeurs en chef et les instructeurs en chef adjoints de l'Administration des services de secours.

#### **3.2.4. Formation du personnel**

Le système CECIS (Common emergency communication and information system) est un système de communication et d'information en cas d'urgences créé par le Monitoring & Information Center (MIC) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme créé en 2001 par le Conseil européen qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union européenne en cas d'urgence. Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, experts et équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence. Deux agents de l'Administration des services de secours ont suivi des cours à Bruxelles sur le fonctionnement du système et les préposés du central des secours d'urgences « 112 » ont pris part à des simulations pour tester CECIS.

L'attaché de direction a suivi un stage intitulé : « Prévention et gestion de risques et de crises » du 19 novembre 2007 au 14 décembre 2007 organisé par l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA) à Paris dans le cadre de ses cycles internationaux spécialisés d'administration publique (CISAP).

#### **3.2.5. Nouvelle formation de recrutement de nouveaux instructeurs en secourisme**

Afin de pouvoir assurer la formation des secouristes-ambulanciers dans les différents centres de secours de la division de la protection civile ainsi que pour organiser les cours de premiers secours au niveau de l'industrie et de la population, l'Administration des services de secours dispose d'un pool d'instructeurs en secourisme.

En cas de besoin de personnes supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter des nouveaux membres.

En 2006, une formation de nouveaux instructeurs en secourisme a débuté et s'étendra sur une période de 2 ans. Quelque 30 candidats médecins, infirmiers et ambulanciers ont suivi cette formation pratique et théorique. Fin 2007 cette formation théorique fut clôturée par un test lequel 17 personnes ont passé avec succès. Les instructeurs stagiaires suivent un stage pratique début 2008 avant d'assurer eux-mêmes des formations.

### **3.3. Exercices internationaux et nationaux**

#### **3.3.1. Exercices nationaux**

L'ensemble des unités de secours ainsi que des groupes de la division de la protection civile organisent annuellement des exercices d'envergure notamment pour tester les procédures applicables en cas d'accident ou d'événement impliquant de nombreuses victimes.

L'organisation de ces exercices permet de tester les procédures existantes, de sensibiliser les intervenants aux spécificités de la gestion d'événements d'envergure, d'évaluer le matériel et les moyens logistiques nécessaires ainsi que de renforcer la collaboration entre l'ensemble des acteurs des services de secours et autres.

Outre des exercices impliquant la gestion d'un grand nombre de victimes, les différents groupes et unités de la protection civile ont également organisé des exercices dans le cadre de la mise en œuvre de différents plans d'intervention tel que le « Plan d'intervention applicable en cas de pollution du barrage d'Esch-sur-Sûre » ou alors les plans d'intervention applicables lors d'accidents ou d'incidents dans les tunnels routiers.

### 3.3.2. Exercice international EULUX 2007

L'Administration des services de secours en collaboration avec la Commission Européenne et plusieurs pays partenaires avait organisé du 6-9 juin 2007 un exercice de gestion de crise de très grande envergure, intitulé EULUX 2007, sur le terrain des anciennes friches industrielles de Belval.

EULUX 2007 était un exercice de simulation, dont le but était de vérifier l'interaction et la coopération de plusieurs unités des services de secours provenant de différents pays. De tels exercices servent notamment à augmenter la rapidité et l'efficacité des secours en cas d'urgence majeure, suite à une catastrophe naturelle, technologique, radiologique ou environnementale et servent également de formation pratique aux acteurs sur le terrain.

Un des objectifs de ces exercices cofinancés par l'Union Européenne est également de renforcer le « Mécanisme européen en matière de protection civile » ; mécanisme mis en place par la Commission Européenne et ayant comme objectif majeur de venir en aide aux personnes victimes de catastrophes majeurs au sein et en dehors de l'Union Européenne.

L'exercice EULUX 2007 a été organisé par l'Administration des services de secours du Luxembourg en étroite collaboration avec le « Technisches Hilfswerk » d'Allemagne, la « Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles » de France ainsi que la « Direction de la Sécurité Civile » de Belgique. Des équipes de secours des quatre pays organisateurs ainsi que de quatre autres pays invités, à savoir les Pays-Bas, la Hongrie, la Pologne et le Portugal ont participé à cet exercice avec un total de plus de 500 intervenants.

Des corps spécialisés ont ainsi procédé entre autres à des opérations de déblaiement et de décontamination, à la mise en place d'un hôpital de campagne, la mise en place d'une chaîne médicale ainsi que d'une structure de commandement multinationale selon les procédures opérationnelles de la Commission Européenne.

Une centaine d'observateurs nationaux et internationaux provenant de quelques 30 pays différents (Union Européenne, Russie et Afrique) ont suivi le déroulement des opérations de secours.

Lors des sessions de bilan, les chefs des différentes équipes d'intervention et les observateurs internationaux ont par ailleurs pu échanger leurs impressions. L'ensemble des « lessons-learned » a pu être transmis à la Commission Européenne dans un souci de pouvoir se servir des expériences de cet exercice en vue du perfectionnement de l'assistance internationale en matière de secours.

A noter que EULUX 2007 était le seul exercice de protection civile à grande échelle organisé dans l'Union Européenne en 2007. Il s'agissait également du premier exercice international organisé conjointement par quatre Etats Membres. Dans le cadre des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Rome, signé en 1957 par les quatre pays organisateurs, cet exercice aura permis d'illustrer un des grands accomplissements de l'Union Européenne, à savoir la coopération et l'entraide.

Monsieur Stavros Dimas, membre de la Commission Européenne chargé de l'environnement et de la protection civile, a déclaré à ce propos : « La simulation de situations d'urgence nous permet d'améliorer la rapidité et l'efficacité de l'intervention des autorités de la protection civile lorsque des catastrophes se produisent réellement. La coopération de huit Etats Membres avec le soutien de la Commission Européenne illustre l'esprit de solidarité qui est au cœur du mécanisme de protection civile européen. »

Le scénario de l'exercice EULUX 2007 prévoyait la simulation d'incidents d'une certaine envergure ayant lieu simultanément, avec 350 victimes. Deux sociétés étaient impliquées dans le cadre de cette simulation. Twinerg a mis à disposition son site, ses bâtiments et son infrastructure. Le scénario a consisté en l'intervention d'équipes de secours spécialisées suite à la simulation d'une explosion engendrant des contaminations de matériel et de personnes. A la Rockhal, un effondrement de tribunes de spectateurs pendant un concert du groupe luxembourgeois Stories to Tell auquel ont participé près de 500 figurants a été simulé. Simultanément, une collision entre un camion-citerne et une voiture a entraîné une fuite de substance chimique dans le garage souterrain du bâtiment.

Le scénario a donc été d'une telle envergure, que dans une situation réelle, le Grand-Duché de Luxembourg aurait fait appel à l'assistance internationale et ceci notamment via le « Mécanisme européen en matière de protection civile » de la Commission Européenne.

L'exercice EULUX 2007 fut une excellente occasion pour l'Administration des services de secours de mettre au point la coopération avec les services de secours des pays et régions avoisinants, de créer de nouvelles relations de coopération transfrontalière et d'aider à renforcer le mécanisme européen en testant notamment les moyens de communication et de coordination existants.

L'ensemble des participants s'est félicité, lors d'une session de réflexion sur l'organisation et le déroulement de l'exercice, du réalisme et notamment de la complexité du scénario. Tous les participants ont remercié les autorités luxembourgeoises pour la qualité de l'accueil (hébergement, restauration, logistique, transport, etc) et de l'excellente ambiance entre les équipes.

L'exercice a confirmé l'existence et la disponibilité d'une haute capacité technique tant au niveau de l'équipement que de l'expertise. La volonté de création de réseaux forts entre les services de secours a également été soulignée.

L'exercice a démontré que les protections civiles des Etats membres de l'Union Européenne participent au renforcement du mécanisme européen de protection civile par une plus grande mutualisation des moyens dans un esprit de solidarité pour la protection des citoyens européens.

L'Administration des services de secours tient à remercier l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux, privés ou publics, professionnels ou bénévoles qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de cet exercice d'une envergure que les services de secours n'avaient jamais affronté auparavant. Sans l'engagement énorme de centaines de personnes, cet exercice n'aurait pas pu être organisé.

## 4. Interventions des services de secours

### 4.1. Division de la protection civile

#### 4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par 24 centres de secours couvrant l'ensemble du Grand-Duché, à l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de 53 ambulances qui sont réparties comme suit :

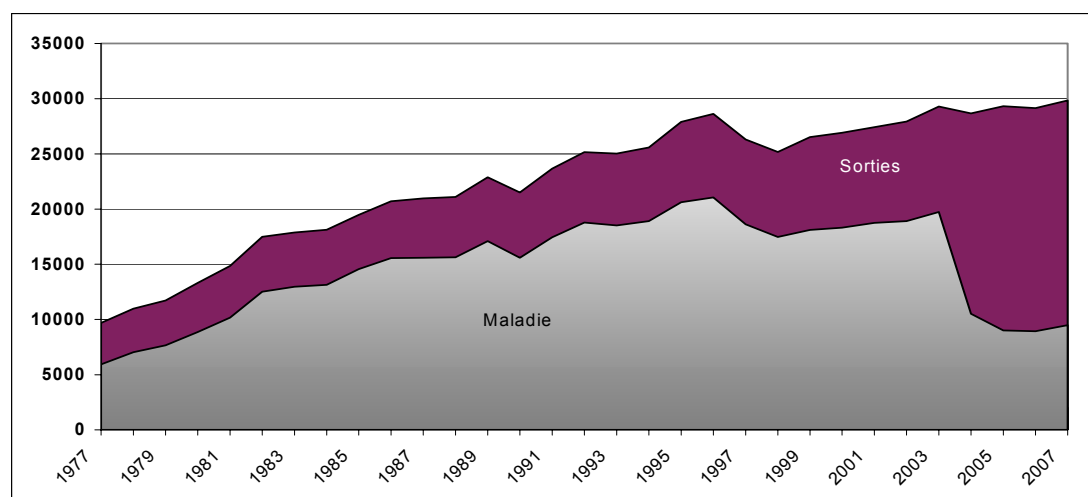
- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 3 ambulances de réserve stationnées à la Base Nationale de Support (BNS) à Lintgen.
- 2 ambulances pour des transports infectieux

Pendant l'année **2007**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **29.837** sorties en parcourant 908.569 kilomètres par rapport à 29.135 sorties et 892.138 kilomètres parcourus en 2006.

Ces interventions se répartissent comme suit :

1.788	sorties dans le cadre des accidents de circulation
5.274	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
9.479	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
10.180	sorties dans le cadre de transports urgents
3.116	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

### Service ambulancier (Evolution des sorties de 1977 à 2007)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 26.301.090 kilomètres lors de 733.385 sorties de 1962 à 2007.

### Recherche de la qualité dans les prestations des services de secours

Une nouvelle étape dans le service ambulancier de la division de la protection civile fut entamée lors de l'introduction de la documentation de la prise en charge sur le terrain à partir de 2007. La documentation précise de cet acte important dans le traitement de la victime permet de retracer toute manœuvre et tout acte de la première équipe sur place.

Avec l'existence d'une documentation, le transfert vers l'hôpital se fait plus aisément. De plus, l'équipe sur le terrain peut prouver ses gestes et trouve plus de sécurité en cas de réclamation. En outre, avec le système de volets différents pour chaque partie intéressée, la sécurité des données personnelles et médicales est garantie.

#### 4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 antennes mobiles du SAMU, transportant sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2007 :

Ettelbruck :	961 sorties
Esch/Alzette :	2.054 sorties
Luxembourg :	2.602 sorties

Soit au total : **5.617** sorties ou en moyenne **15,4** sorties par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

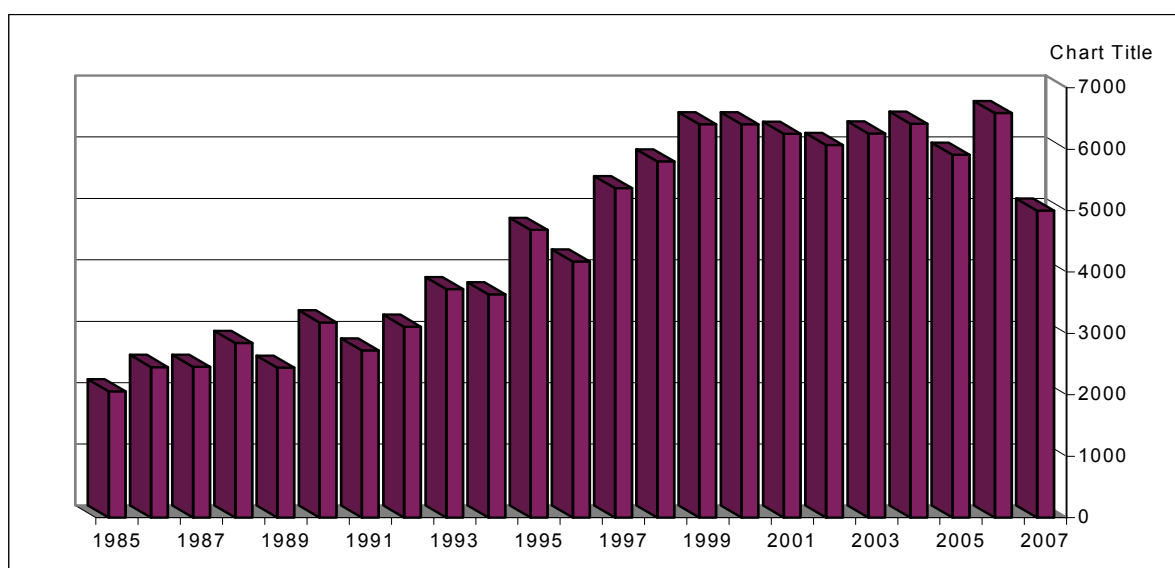
#### 4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 23 centres de secours dont:

- 19 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support qui sont dotés de matériel d'intervention lourd
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes-sauveteurs volontaires.

#### **Sorties des véhicules de sauvetage de 1985 à 2007**



Pendant l'année 2007, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **132.842 km** au cours de **4.999** interventions; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **23.993** heures.

#### 4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe sont étroitement liées aux interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, en cas d'accidents impliquant des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes de malveillance impliquant des substances radioactives.

Un événement significatif impliquant une source radioactive industrielle a demandé l'intervention de deux membres du groupe GPR au cours de l'année 2007. En étroite collaboration avec la Division de la radioprotection du Ministère de la Santé, la source a été localisée et sécurisée dans un parc de recyclage à l'étranger.

Le groupe GPR organise chaque année des exercices d'entraînement pratique sur le terrain. En 2007, ces exercices visaient un approfondissement des connaissances scientifiques dans la détection de substances radioactives. Ces notions deviennent de plus en plus indispensables aux membres du groupe, afin de savoir manipuler les nouveaux équipements et interpréter de façon correcte les résultats de mesure de ces instruments scientifiques.

Quelques membres du GPR ont participé de façon active à l'organisation et à l'exécution de l'exercice EULUX 2007. Du fait qu'EULUX 2007 était conçu pour exercer en premier lieu, l'assistance dans la gestion d'une situation de crise, dans la coordination des chaînes de commande et dans le déploiement des équipes d'intervention étrangères sur le terrain, il ne restait guère de place pour une implication du groupe. Néanmoins quelques membres du groupe ont pu participer à l'organisation du scénario radiologique, d'autres dans un poste de commandement, ou encore comme intervenants contaminés par une substance radioactive et ainsi passer par une chaîne de décontamination, finalement certains y figuraient comme observateurs. En résumé EULUX 2007 a été une expérience inestimable pour le GPR, donnant l'opportunité de pouvoir suivre les équipes professionnelles ou non professionnelles étrangères en action dans un domaine où il est difficile de s'entraîner de façon réaliste, surtout dans cette ampleur.

Le groupe GPR a participé, sous l'égide de l'armée, aux exercices pratiques de mise en œuvre de stations de décontamination, mises en place dans une série de bâtiments publics présélectionnés, conformément aux dispositions du plan particulier d'intervention Cattenom.

Dans le domaine de la formation en matière de radioprotection, des cours ont été organisés à l'attention des instructeurs en sauvetage et secourisme de la division de la protection civile, ainsi qu'aux élèves de l'école de la Police Grand-ducale.

#### 4.1.5. Le groupe d'alerte

Une des missions du groupe d'alerte est la collecte d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en temps de crise, de situation d'exception ou de guerre. La mission principale des membres du groupe consiste à analyser les informations disponibles et à faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires à la cellule de coordination et de décision.

Afin de mieux pouvoir répondre à ses multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) et des agents de liaison.

L'étroit échange d'informations et le maintien du contact avec les membres de centres d'alerte d'autres pays se faisaient par le biais du groupe de coordination CBRN (Chemical, Biological, Radiological, Nuclear) de l'OTAN. Deux membres du groupe d'alerte représentent le Grand-Duché dans ce groupe de coordination.



L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 16 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de l'ASS. Une formation spécifique visant un incident à la centrale électronucléaire de Cattenom se fait par ordre semestriel à raison de 8 réunions d'instruction.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formation annuels à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

En 2007, le CNA avait participé à deux exercices de communication et d'analyses d'informations et à l'exercice européen EULUX 2007.

#### 4.1.6. Unité de support logistique.

##### 4.1.6.1 Eulux 2007

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires de différents centres de secours de la division de la protection civile ou des corps de sapeurs pompiers qui soutiennent la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de mission spéciale. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, d'instructeur en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et instruction se sont tenues à la BNS à Lintgen ou sur le terrain et les travaux de préparation ont connu plusieurs phases :

*Dès le début de l'année 2007 :*

La préparation de l'exercice européen EULUX 2007 ( <http://www.eulux2007.eu> ), ont commencé:

L'exercice s'est déroulé sur différents chantiers en même temps, à savoir Rockhal à l'intérieur de la grande salle de concerts, décombres à l'extérieur de Rockhal, Twinerg et le centre d'intervention d'Esch-sur-Alzette. Sur le terrain de l'ancien W.S.A. à Bettembourg pour l'hébergement et le ravitaillement des différentes unités de secours étrangères.

Les travaux de préparation ont compris notamment :

- installations sanitaires et installations pour l'électricité (230 et 400 volt – lampes- tuyauterie d'eau courante et d'écoulement)
- mise en place de containers de douches- toilettes - boxes de toilettes - salle de réunion - bureaux .
- planification des installations pour la cuisine: frigos, machines à laver la vaisselle, stockage des aliments, tables et bancs, tentes pour le repos de nuit.
- coordination avec les responsables du T.H.W. pour leur soutien et la mise à disposition de leur matériel et un dispositif de leurs membres.

*Début avril :*

Entrevue avec des membres du T.H.W. pour planifier le site Rockhal de l'exercice Eulux 2007 (Trümmerkegel) et programmer la mise en place des blocs, poutres, tuyaux en béton et du concassage à cet effet.

*Du 21 au 26 mai 2007 :*

Préparation du matériel et de l'outillage, chargement des containers avec le matériel à stocker sur les différents sites.

*Du 29 mai au 12 juin :*

15 membres du groupe logistique étaient présents sur les différents sites pour

- le montage et démontage des installations sanitaires et électriques,
- la mise en place des installations pour le ravitaillement,
- le montage des tentes pour le séjour des groupes étrangers,
- la mise en place d'une cantine,
- les transports des matériaux,
- le transfert de deux grands bus,
- le ravitaillement en gasoil pour les véhicules d'intervention,
- la surveillance du site mis à notre disposition après le 11 juin,
- la mise en place et le démontage des installations.

#### 4.1.6.2. Divers

- pour la Parade de la Fête Nationale: organisation et coordination du charroi de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage.
- en juillet déménagement et installation partielle du matériel de l'unité ravitaillement de l'ENPC au dépôt de la Base Nationale de Support.
- les 24/26 août montage et mis en service du «ELW» pour le centre de secours de Differdange à l'occasion de la démolition des tours de refroidissement d'ARCELOR / MITTAL.
- les 14/15 septembre montage et mis en service du « ELW » pour le centre de secours d'Ettelbruck pour un dispositif de sécurité lors d'une manifestation sportive.
- en novembre dispositif de sécurité lors du tournage d'un film sur les installations de sécurité dans le tunnel GOUSSELERBIERG.
- en décembre mis en peinture, le montage des étagères et l'arrangement du matériel de l'unité logistique de ravitaillement.

#### 4.1.7. Unité logistique de ravitaillement

Le groupe logistique "ravitaillement"

Au cours de l'année 2007, l'unité logistique s'est rencontré pour cinq réunions. Quatre réunions ont été organisées pour planifier l'exercice EULUX. Les deux premières réunions du 7 février 2007 et du 14 mars 2007 comptaient 25 personnes. 23 personnes se sont rencontrées pour une troisième réunion le 25 avril 2007. La dernière réunion EULUX datait du 10 juillet 2007 et comptait 24 personnes. L'organisation de cet exercice au niveau « ravitaillement » était primordiale pour le groupe en 2007.

C'est pour cette raison que six réunions supplémentaires ont été indispensables pour préparer l'exercice à Lintgen :

**16.01. 2007 (5 personnes)**

**13.02. 2007 (7 personnes)**

**27.02. 2007 (6 personnes)**

**10.04. 2007 (4 personnes)**

**17.04. 2007 (3 personnes)**

**11.05. 2007 (5 personnes)**

A part l'exercice EULUX, le groupe logistique a participé à quatre autres événements durant l'année 2007. Le 28 mars 2007 à Esch-sur-Alzette (réunion ALIAR). Le 28 avril 2007 à Merttert pour l'inauguration du « RAGTAL ». En octobre 2007, le groupe était présent pour la réception du groupe de support psychologique. Et finalement en novembre 2007 (26-29.11.07) le groupe logistique a ravitaillé les hommes grenouilles à Lultzhausen durant la recherche d'une personne disparue.

#### 4.1.8. Le groupe canin

L'utilisation de chiens lors de missions de recherche de personnes ensevelies ou de recherche de personnes égarées s'est développée considérablement ces dernières années.

La prise en compte des aptitudes olfactives du chien a permis aux équipes de secours d'augmenter le taux de chance de retrouver plus rapidement des personnes incapables de répondre aux appels des sauveteurs ou de retracer l'itinéraire emprunté par une victime.

Le groupe canin intervient aussi bien sur tout le territoire du Grand-Duché du Luxembourg qu'à des missions à l'étranger.

La spécialité cynophile (maître-chien de recherche et de sauvetage) permet d'intervenir lors de missions de recherche de personnes ensevelies, de personnes égarées ou disparues suite à :

un tremblement de terre,

une explosion,

un effondrement de tunnel ou de bâtiment,

un accident aérien, ferroviaire ou routier,

un éboulement, une avalanche de boue suite à des pluies,

une disparition, un meurtre, une fuite, une maladie, ...  
la capture d'animaux divers,

Le groupe se compose de 19 membres :

11 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires, dont:  
1 chef de groupe et commandant les formations cynotechniques  
1 chef de groupe adjoint  
5 membres sans chien et  
1 vétérinaire

### Activités 2007

En avril l'IRO (International Rescue Dog Organisation) avait organisé en Slovénie un exercice opérationnel en équipe de recherche et de sauvetage en décombres et quête. A cet exercice ont participé plus de 16 équipes différentes venues de différents pays d'Europe comme la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, la Slovénie, la Suisse et le Luxembourg. Chaque équipe se composait de 3 maîtres-chiens. L'équipe luxembourgeoise a remporté la 3<sup>ème</sup> place. Le ministre de la défense Slovène, Mr KAREL Erjavec a tenu personnellement à remercier l'équipe luxembourgeoise de sa participation.

En juin, 2 maîtres-chiens et 2 assistants canins ont participé à l'exercice EULUX au Luxembourg. En août, le groupe canin, en collaboration avec le corps des sapeurs-pompiers de Mondorf les Bains, avait organisé un exercice opérationnel qui s'est déroulé à Altwies sur le site Lémillen. Scénario : suite à une explosion de gaz plusieurs personnes sont portées disparues. Les pompiers devaient éteindre 2 foyers de feux et évacuer plusieurs blessés. De même, comme l'explosion s'était produite de nuit, ils avaient mis en place des moyens d'éclairage adaptés sur la zone sinistrée.

En septembre, 5 maîtres-chiens ont passé une journée de travail avec les équipes cyno du SDIS/42 du département de la Loire et de l'UIISC/7. La journée avait été axée sur le perfectionnement de la recherche de personnes perdues ou égarées dans la forêt. Différentes méthodes et engagements avaient été mis à l'épreuve, afin d'améliorer l'engagement opérationnel.

En octobre, 2 maîtres-chiens ont participé à un stage opérationnel à Brignoles organisé par l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et mettant les équipes de recherche dans les conditions les plus proches de la réalité lors des interventions à l'étranger. L'exercice a porté sur plus de 15 thèmes différents de recherche de personnes ensevelies et de recherche de surface et comprenait un transport des équipes en hélicoptère et en bateau. De plus, une attaque par des rebelles menaçant les équipes avec leurs armes à feu avait été simulée sur chaque groupe. Toutes les équipes étaient totalement autonomes en matériel et en vivres. Durant ce stage de 5 jours les participants ont parcouru plus de 1.300 kilomètres. L'objectif de ce stage était de savoir gérer le stress, la fatigue, le froid, le matériel, les vivres et surtout de gérer le travail d'équipe entre maître et chien en situations de stress.

En décembre, suite à la demande de la Police portugaise, Police de Segurança Pública de Portugal (Grupo Operacional Cinotécnico), 5 maîtres-chiens avec 2 chiens sont partis à Lisbonne pour contribuer à la formation d'équipes portugaises. Durant ces 5 jours les deux équipes ont travaillé sur différents sites de décombres afin d'échanger les différentes méthodes de travail.

De même le groupe canin a participé à 5 week-ends de formation opérationnels sur le terrain à l'étranger où les équipes ont travaillées de façon autonome. Durant ces jours les équipes sont confrontées à des exercices de cheminement, parcours d'obstacles, d'obéissance, de recherche en décombres, de descentes en rappel avec chien et à des exercices de nuit.

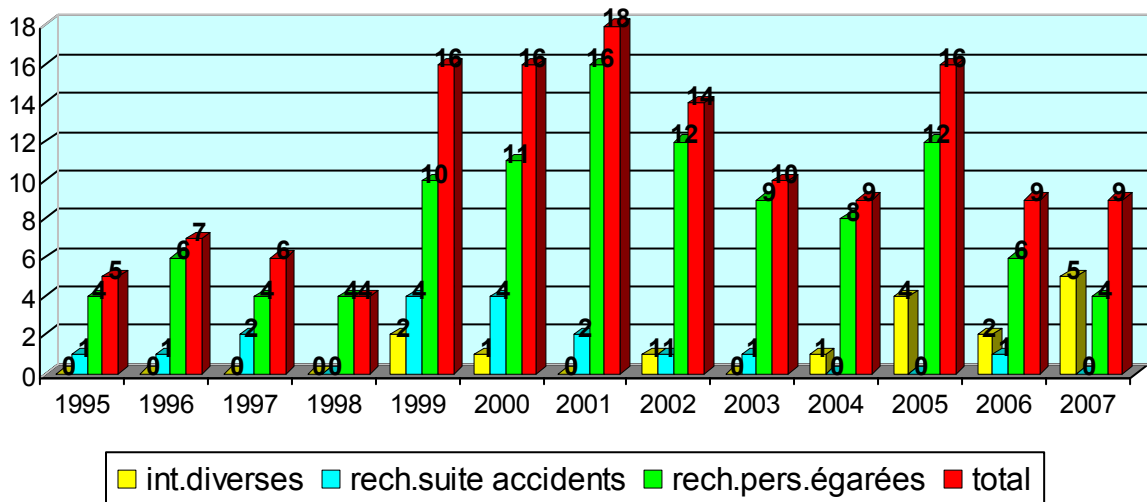
Les membres du groupe se soumettent régulièrement à 2 entraînements collectifs à raison de 8 à 10 heures par semaine. Des entraînements supplémentaires et individuels sont organisés régulièrement.

En 2007 le groupe canin a presté un total de 5.045 heures, ce qui fait une augmentation de 687 heures par rapport à l'année 2006, dont :

- 232 heures lors de 9 interventions au Luxembourg et à l'étranger
- 1.244 heures d'entraînement et de formation à l'étranger

- 2.575 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont :
  - o 964 heures lors de travail en quête
  - o 1.144 heures lors de travail en décombres
  - o 282 heures lors de formations diverses
  - o 185 heures à l'occasion d'autres activités et engagements

En 2007 le groupe canin a obtenu un terrain d'entraînement à Altwies. Pour l'aménagement partiel du terrain les volontaires ont dû, en dehors des heures des entraînements officiels, effectuer 994 heures de travail.



#### 4.1.9. Le groupe des hommes-grenouilles

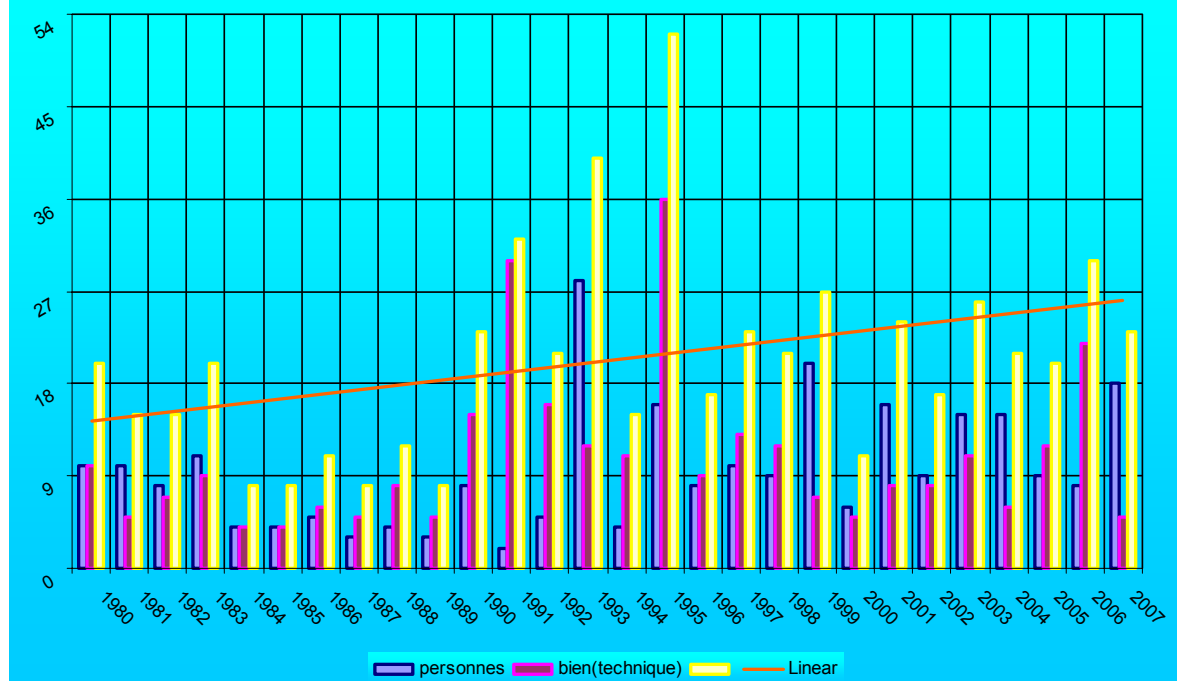
Au cours de l'année 2007, les hommes-grenouilles ont dû intervenir 23 fois avec **1.444** heures prestées, dont :

- 1369** heures lors de 15 interventions de sauvetage/recherche de personnes
- 7** heures lors de 2 interventions de recherche de biens
- 48** heures lors de 2 interventions pour accidents de circulation
- 21** heures lors de 4 interventions diverses.

En outre **1.140** heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période du 15 mai au 15 septembre 2007(permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **2.686** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2007.

Ce qui fait au total **3.826 heures** de permanence prestées en 2007 par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles.

### Interventions en plongée des Hommes-Grenouilles de la P.C.



#### Action de plongée à Lultzhausen et au lac de barrage de la Haute Sûre

Mardi, le 27 novembre 2007, a eu lieu à Lultzhausen et à différents lieux du lac de barrage une action de recherche d'une durée de 3 jours, action à laquelle étaient associés des plongeurs de Luxembourg, de France et d'Allemagne. L'action eut lieu dans le cadre de la recherche de Tanja Gräff disparue en juillet 2007 à Trèves.

Cette recherche fut organisée en raison d'une demande d'assistance internationale de l'instance judiciaire allemande. 18 plongeurs de la protection civile luxembourgeoise participaient sous la coordination du chef du groupe d'hommes-grenouilles de la protection civile, ainsi que les centres de secours de Bigonville, de Wiltz et l'unité logistique de ravitaillement.

Il s'agissait de conditions de plongée extrêmes. La recherche dans le lac de la Haute-Sûre avec une profondeur jusqu'à 45 mètres, une largeur de 150 mètres et une longueur de 17 km, n'était pas sans danger. La visibilité était à peine de 50 cm et l'eau avait une température de 7 à 8 degrés Celsius. Aucun incident ne s'est produit au cours des plongées.

25 bénévoles de la protection civile étaient sur place pour garantir la logistique nécessaire. En outre, un médecin SAMU a assuré la sécurité sur place pendant toute la durée des passages de plongée et le C.H.E.M. d'Esch-sur-Alzette était en "Standby".

Dans le cadre des accords bilatéraux d'assistance mutuelle entre Luxembourg et la France, l'assistance de la Sécurité et Défense Civiles françaises avait été demandée pour soutenir les unités de la protection civile luxembourgeoises dans cette mission.

Matériel engagé:

- Bateaux de la protection civile, des Ponts et Chaussées et de la Police fluviale avec
- 2 appareils sonar de la protection civile luxembourgeoise ainsi que de la "brigade française fluviale de la gendarmerie" pour le repérage par phonométrie.
- 2 robots de plongée avec caméra pour ratisser le fond.

La recherche de la disparue Tanja Gräff fut certes infructueuse. Néanmoins furent retrouvées les dépouilles d'une personne disparue depuis le début des années 80.

Les appareils sonar utilisés permettaient en outre d'identifier au fond du lac des bateaux de pêche ayant coulé ainsi que les pneus d'automobiles.

#### 4.1.10. Transports d'eau potable effectués par la division de la protection civile au profit de la population

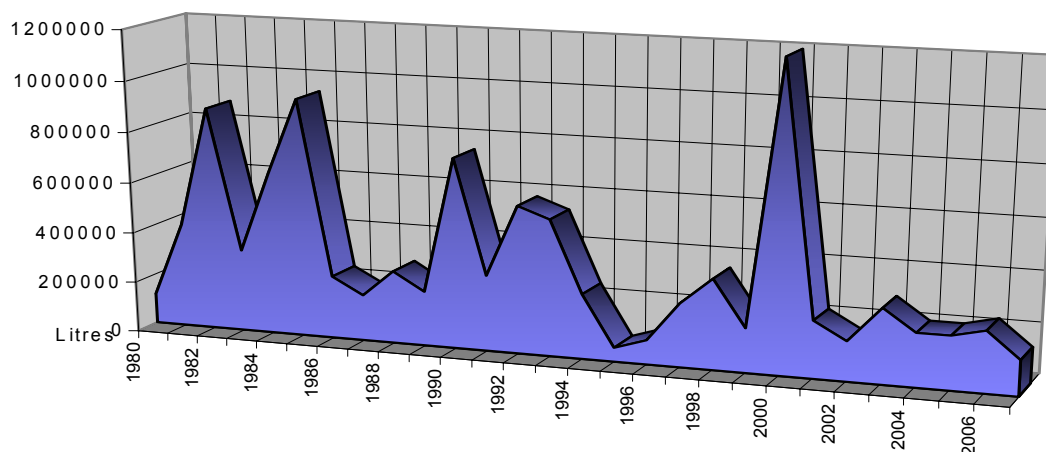
La division de la protection civile est intervenue 6 fois au cours de l'année 2007 pour alimenter les entreprises industrielles en cas de panne ou de réparation du réseau de distribution d'eau ainsi que dans des différentes communes

En 2007, dans le cadre de ces missions 20 heures de travail ont été prestées pour le transport de 140 000 litres d'eau.

Pour l'approvisionnement de fortune de la population en eau potable, la division de la protection civile intervient à deux échelons, c'est-à-dire pour :

- ravitailler la population de certains quartiers ou rues à partir de camions-citernes,
- suppléer au réseau de distribution défectueux par un réseau provisoire à l'aide de tuyaux pour alimenter le réservoir d'eau d'une commune ou d'une localité.

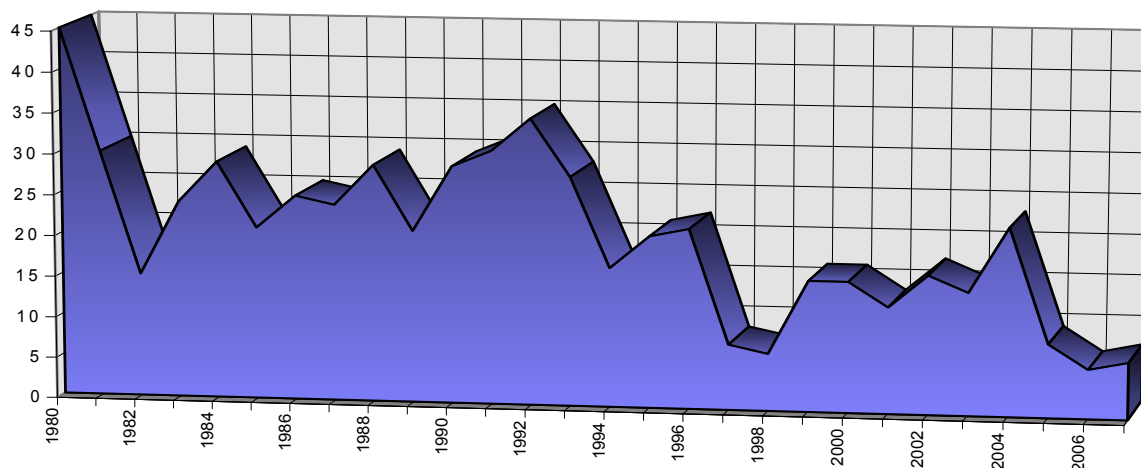
#### **Litres d'eau transportés de 1980 à 2007**



#### 4.1.11. Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Ce groupe est intervenu 7 fois en 2007 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Pendant l'année écoulée, 21 volontaires du groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques ont presté 55 heures lors de ces 7 interventions. 258 Km ont été parcourus par les véhicules de la Base Nationale de Support (BNS).

## Interventions lors de pollutions du milieu naturel de 1980 à 2007



### 4.1.12. Groupe de support psychologique

L'année 2007 qui était celle du dixième anniversaire du Groupe de Support Psychologique (GSP) était marquée par différents points, à savoir :

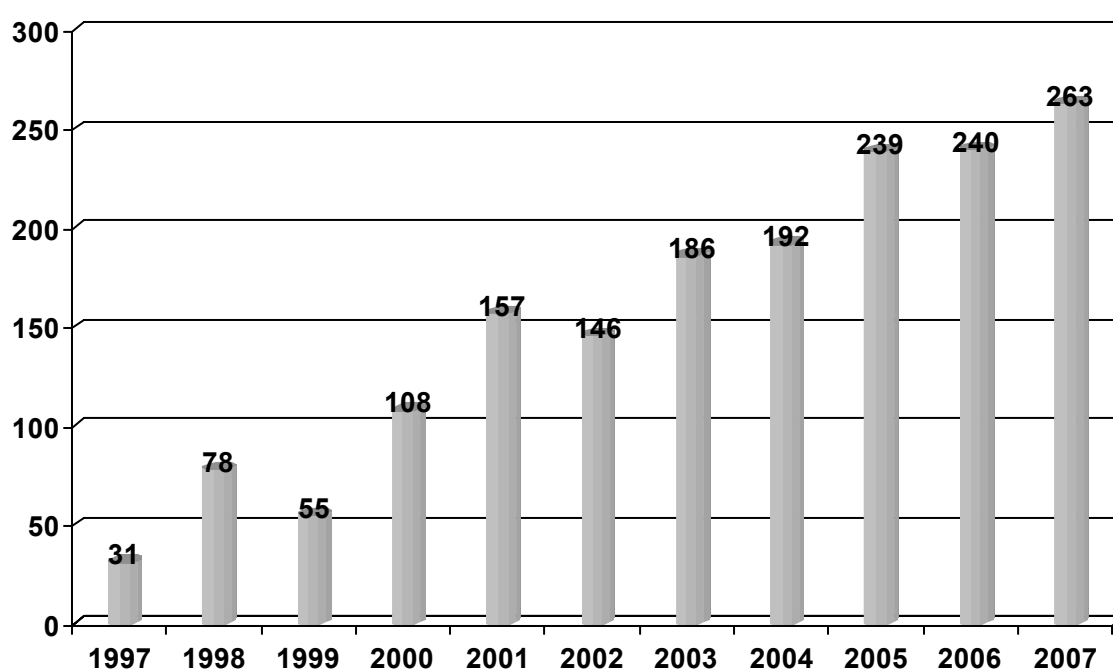
- Une nouvelle augmentation du total des interventions : les membres actifs du GSP ont effectué 263 interventions au cours de l'année 2007. 51 membres différents du groupe ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 531 sorties de personnes, seules ou à plusieurs. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 263 interventions est de 1882 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie est de 3,5 heures. En moyenne, chacun des 51 intervenants actifs a consacré environ 32 heures pour des missions.
- Une intervention du type « situation d'exception ». Lors de l'accident d'un bus luxembourgeois en date du 14 juin près de Reims, le GSP intervenait avec 32 bénévoles pour garantir la prise en charge
  - o des parents et membres des familles au lieu d'accueil des familles et proches à la commune de Steinsel,
  - o des enfants dans un centre d'accueil près de Reims (organisé par la Croix-Rouge locale),
  - o par téléphone à la Hotline au central des secours d'urgence.
- La participation à l'exercice international « EULUX 2007 » à Esch/Alzette. Lors de cet exercice, auquel participèrent quelque 500 intervenants de huit pays différents, les bénévoles du GSP étaient tenus de suivre les objectifs suivants :
  - o mettre les victimes indemnes en sécurité et les protéger des médias,
  - o écouter les angoisses, les soucis et les souhaits des concernés et leur fournir des informations contrôlées sur l'événement,
  - o prendre au sérieux leurs besoins fondamentaux et y donner suite,
  - o compiler des informations sur les victimes et les disparus et les inter-changer avec les autres services de secours,
  - o rendre possible le retour des concernés et proposer des stratégies en relation avec des réactions psycho-traumatologiques,
  - o rester un interlocuteur de confiance durant les prochaines heures à venir.

Les bénévoles du GSP étaient assistés durant l'exercice d'une équipe d'intervenants portugais, ce qui résultait en un échange de compétences avant, durant et à la suite de l'exercice et qui va perdurer.

- Le renfort de 18 stagiaires qui ont terminé leur formation de base et qui, depuis août 2007 participent activement aux permanences du GSP.

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Interventions	31	78	55	108	157	146	186	192	239	240	263

## Nombre d'interventions





## 4.2. Division d'incendie et de sauvetage

### 4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2007

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzgesetz » du 1er février 1939 introduite pendant l'occupation et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés ce qui apparaît au relevé ci-dessous.

#### **Produit de l'impôt spécial 2000-2007**

<b>Année</b>	<b>Produit de l'impôt spécial</b>
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869
2007	3.415.360

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

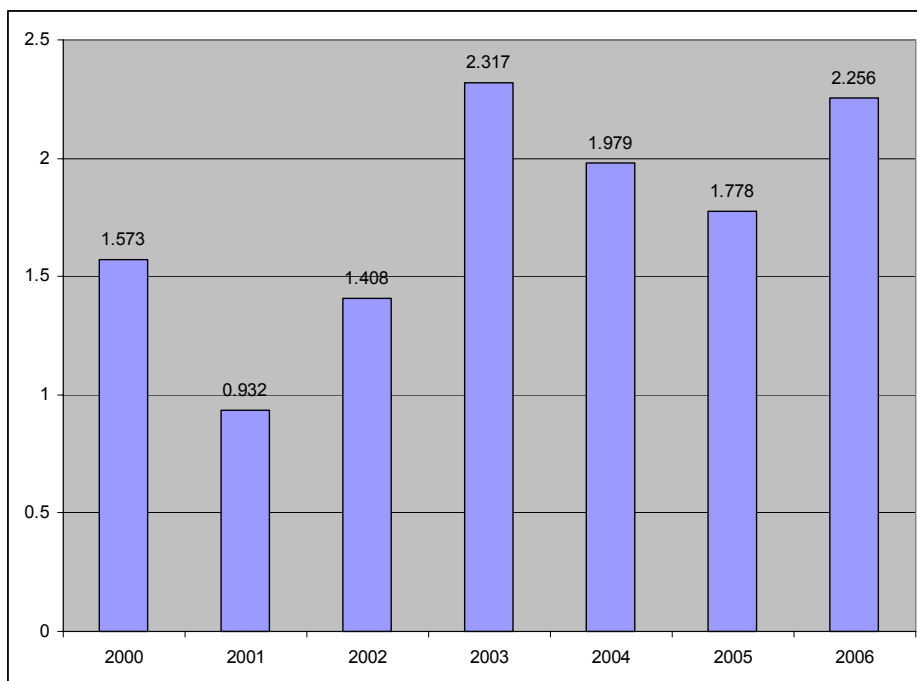
Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

### 4.2.2 Affectation du produit de l'impôt spécial

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

#### **Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial**

<b>Année</b>	<b>Subventions aux communes</b>
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506



#### 4.2.3. Subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

#### 4.2.4. Le congé spécial des volontaires des services de secours

La loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours a institué dans l'intérêt des volontaires assurant les services d'incendie, de secours et de sauvetage dans le cadre de la division de la protection civile, des services communaux d'incendie et de sauvetage, et des membres des organismes de secours à agréer par arrêté grand-ducal, un congé spécial qui ne peut pas dépasser un maximum de 7 jours ouvrables par année ni être pour chaque bénéficiaire, supérieur à 42 jours ouvrables en tout, sauf en ce qui concerne, pour ce maximum, les chargés de cours.

Pourront bénéficier du congé spécial les personnes exerçant une activité professionnelle soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé, qui se soumettront aux activités de formation ou assumeront les devoirs de représentation ainsi que la direction des cours et la formation d'instructeur.

Les employeurs des secteurs public et privé sont tenus de dispenser de leurs obligations professionnelles leurs salariés membres des corps de sapeurs-pompiers ou volontaires de la protection civile à l'occasion de situations d'urgence demandant l'intervention de l'unité dont ils relèvent.

#### 4.2.5. La commission technique

La commission technique pour le service d'incendie donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique qui lui sont soumises par le conseil supérieur pour le service d'incendie.

D'une part, elle adresse, de sa propre initiative, au conseil supérieur pour le service d'incendie toutes les propositions relatives à l'organisation technique du service d'incendie.

D'autre part, elle a pour mission de faire des propositions pour la détermination de caractéristiques et de spécifications pour le matériel d'incendie communal, de vérifier le nouveau matériel en vue de sa réception et d'aviser les projets ayant pour objet la construction ou la transformation de dépôts, garages et remises pour le matériel d'incendie.

La commission technique se compose d'un président et de quatre membres, tous nommés par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pour une durée ne dépassant pas six ans, la fédération des sapeurs-pompiers entendue en son avis.

Pendant l'année 2007, la commission technique a tenu 21 séances de travail à l'Administration des services de secours et dans les ateliers de la Protection Civile à Lintgen.

La commission technique a procédé à la réception de tous les véhicules et moto-pompes du service d'incendie et de sauvetage qui ont été livrés en 2007.

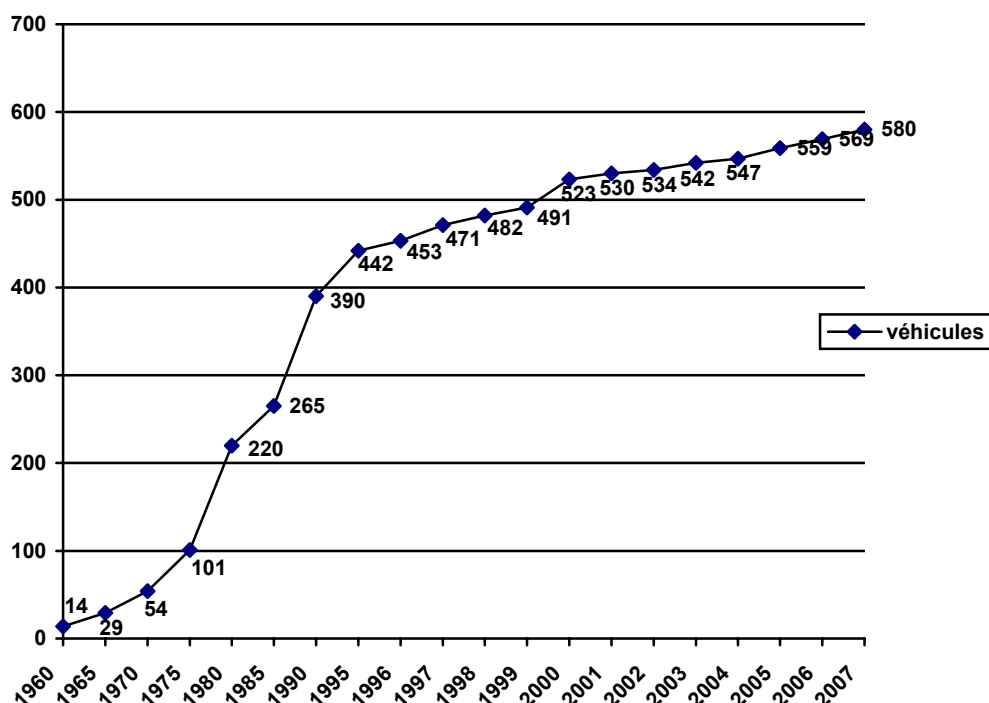
Elle est intervenue auprès des administrations communales, fournisseurs et corps de sapeurs-pompiers, chaque fois que besoin en a été, pour régler des questions sur le matériel d'incendie.

Lors des 21 séances de travail, la commission technique a traité 87 dossiers concernant le service d'incendie:

- 21 certificats de réception ont été établis, concernant les travaux de réception des véhicules et du matériel d'incendie pour le compte des administrations communales,
- 26 accords de principe avec cahiers spéciaux des charges ont été dressés pour l'acquisition de matériel d'incendie au profit des administrations communales,
- 12 tableaux comparatifs ont été établis, concernant les soumissions présentées par les fournisseurs,
- 3 lettres-réponses au conseil supérieur pour le service d'incendie concernant des demandes d'administrations communales ou de corps de sapeurs-pompiers ont été rédigées.

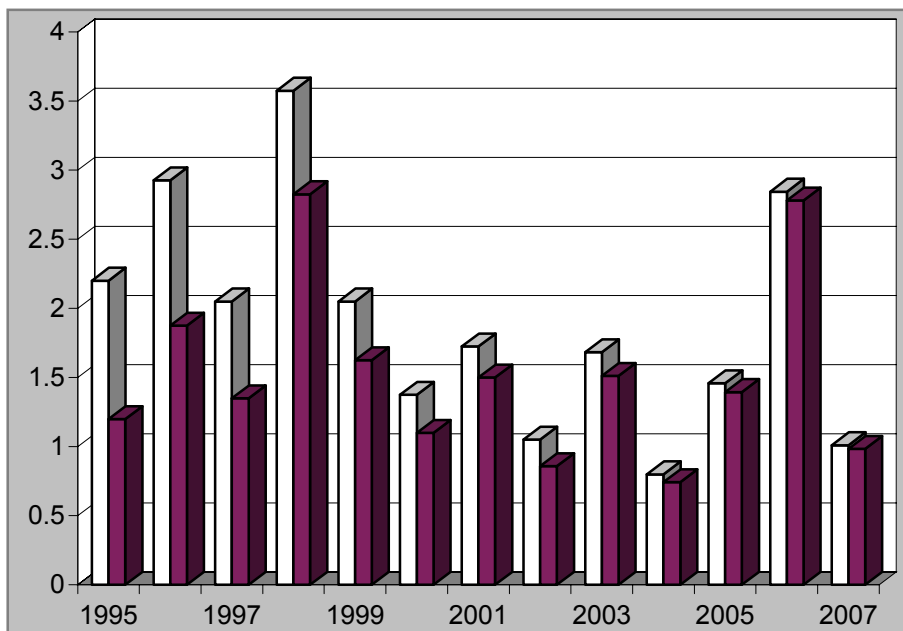
Pour uniformiser d'une part et pour mieux veiller à la qualité du produit d'autre part, la commission technique a introduit pour certains équipements un numéro d'homologation. Pour être admis comme fournisseur, le soumissionnaire doit être en possession d'un numéro d'homologation, lui attribué par la commission technique lorsqu'il a présenté son matériel strictement conforme au cahier spécial des charges.

En 2007, la commission technique a procédé à la réalisation d'un inventaire des véhicules et du matériel important par commune.



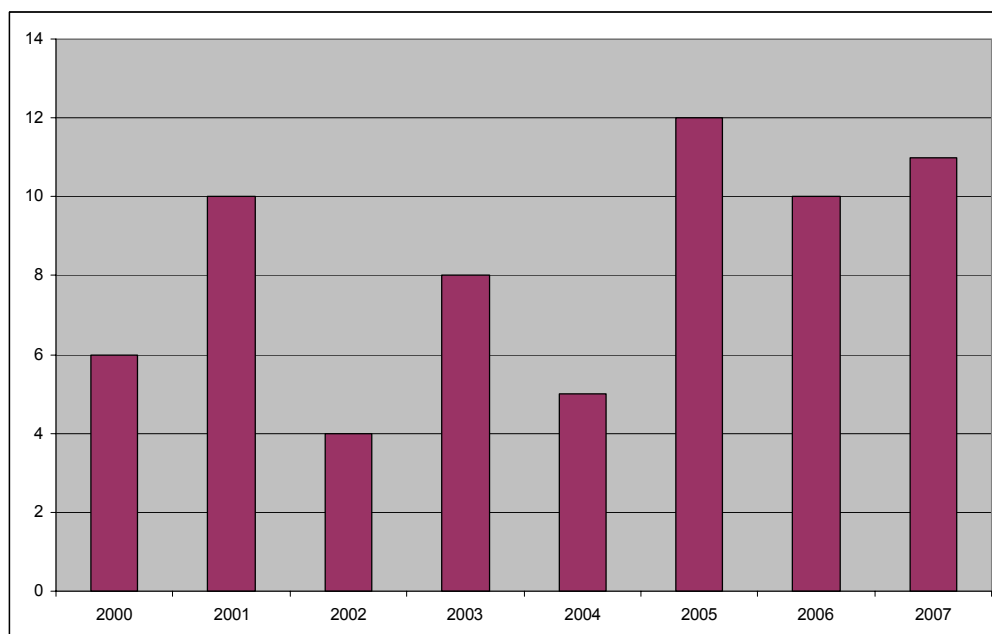
#### 4.2.6. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2007

La somme globale investie en 2007 pour l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage s'élève à 1.011.534 €. Dans ces dépenses ne figurent pas les investissements réalisés par la Ville de Luxembourg pour son service d'incendie, ni les sommes engagées en 2007 pour la construction ou la transformation de locaux pour les services d'incendie.



#### 4.2.7. Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en mio.€)

Pendant cette période, les administrations communales ont acquis 11 véhicules pour le service d'incendie, qui se chiffrent à une somme totale de 984.956 €.



#### 4.2.8. Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2007

Le montant restant de 26.578 € a été dépensé pour l'acquisition de matériel d'incendie divers.

En 2007, des accords de principe pour l'acquisition de 18 véhicules d'incendie et de 3 moto-pompe ont été donnés à 17 communes. Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires approximatif de 2.120.000 € pour le parc automobile, le matériel d'incendie divers n'y étant pas compris.

En 2001, la commission technique a dressé, ensemble avec l'inspectorat, un relevé exhaustif de sources de danger qui existent dans chaque commune (Gefahrenkataster). Sur base de ce relevé, elle a établi, ensemble avec les inspecteurs cantonaux, un plan quinquennal d'acquisition de véhicules pour les années 2006 à 2010.

#### 4.2.9. L'inspectorat

L'inspectorat du service d'incendie et de sauvetage se compose d'un inspecteur principal et de 13 inspecteurs cantonaux, tous nommés par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Actuellement trois postes ne sont pas occupés par des titulaires. Deux inspecteurs assument une double tâche, le troisième poste vacant est occupé de façon intérimaire. En attendant la finalisation de la réorganisation en cours, il n'est à ce stade pas prévu de procéder à la nomination de nouveaux titulaires.

Conformément au règlement grand-ducal actuellement encore en vigueur, les inspecteurs cantonaux ont pour mission, chacun pour son canton, de conseiller les administrations communales et les corps de pompiers dans l'acquisition du matériel d'incendie et de sauvetage, d'en surveiller l'entretien et d'en contrôler le fonctionnement et le maniement.

La direction technique et l'organisation des secours relèvent sur le plan national de l'inspecteur principal ou de son remplaçant et sur le plan cantonal de l'inspecteur cantonal ou de son remplaçant.

Les champs d'action essentiels des inspecteurs du service d'incendie et de sauvetage sont :

- l'orientation des stratégies de la division d'incendie et de sauvetage ainsi que des services communaux d'incendie et de sauvetage,
- la direction et l'organisation des secours,
- la coordination et l'inspection des services communaux d'incendie et de sauvetage,
- de conseiller les communes dans l'application de la loi et des règlements,
- de conseiller les communes dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs pompiers,
- de conseiller les corps dans l'organisation et l'équipement,
- l'exécution des missions leur attribuées dans le cadre de plans d'intervention régionaux et nationaux,
- la surveillance de la formation des membres des corps,
- la réception de matériel d'intervention,
- l'établissement de plans quinquennaux d'acquisition de fourgons,
- l'établissement de plans particuliers d'intervention,
- la tenue à jour des plans d'alerte des corps,
- la collaboration dans l'organisation d'exercices régionaux et internationaux,
- la prévention incendie,
- l'élaboration des statistiques annuelles relatives aux interventions,
- la collaboration dans des groupes d'intervention spécialisés,
- la participation à des formations cantonales et des formations spécifiques,
- la collaboration dans les activités des comités cantonaux de la fédération nationale.

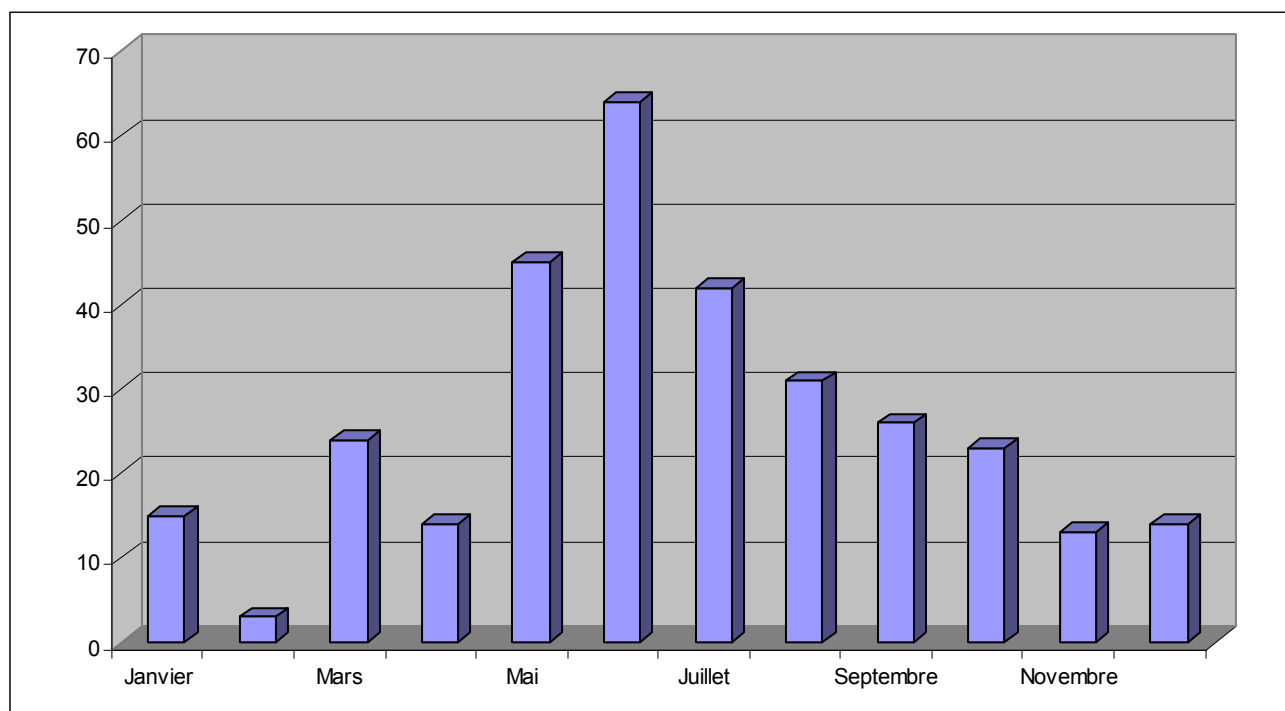
#### 4.4. Dispositifs de sécurité mis en place en 2007

##### 4.4.1. *Evènements d'une certaine envergure*

Evènement	Date	Heures presté par les bénévoles engagés
Course de côte à Lorentzweiler	9 avril 2007	81
ING Marathon	19 mai 2007	82
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 évènements réparties sur l'année	252
Course de côte à Eschdorf	9 juin 2007	60
Festival Rock a Field à Roeser	24 juin 2007	187
Red Rock Festival à Esch-sur-Alzette	5 & 6 juillet 2007	309
Piccadilly 2007 à Stadtbredimus	10 & 11 août 2007	90
Festival Terres Rouges à Esch-sur Alzette	2 septembre 2007	63
Rallye de Luxembourg	14 & 15 septembre 2007	222
Semi-marathon de la Route du Vin	30 septembre 2007	76

##### 4.4.2. *Graphique des permanences durant l'année 2007*

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandés expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **298** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2007 par les centres de la protection civile.



## 5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

Il y a lieu de noter que seuls quelques agents opérationnels de l'Administration des services de secours ne sont pas des bénévoles.

Les avantages d'un système basé sur le volontariat sont multiples:

- le système est des plus économiques alors qu'il permet de renoncer à la constitution de corps professionnels,
- en cas de catastrophe, le pays peut compter sur un grand nombre d'ambulanciers et de sauveteurs bien formés, bien entraînés et hautement motivés. Dans l'optique d'un système à base de professionnels, le pays serait dépourvu de ce support vital.

Par contre, si un jour, il devrait être recouru exclusivement à des unités de secours basées sur des agents professionnels, les frais pour les rémunérations en personnel nécessaire pour assurer les besoins actuels du seul service ambulancier s'élèveraient à quelque 35 – 40 mio € sans compter les frais d'équipements.

Pour ces raisons, il est indispensable de continuer à motiver les volontaires de façon à ce qu'ils restent le plus longtemps possible dans le rang de l'organisation nationale de secours notamment en mettant à leur disposition un matériel moderne et performant qui leur permet d'assurer efficacement les missions leur attribuées.

### 5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2006-2010 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie, des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2010, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2006-2010 concerne, sur le plan budgétaire, 5 articles:

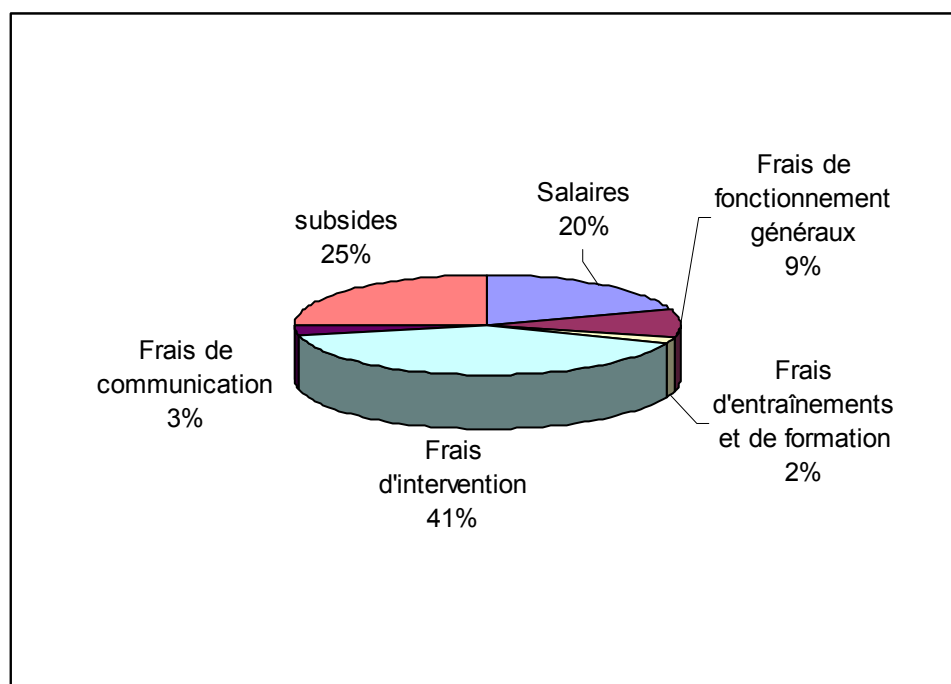
39.6.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.6.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.6.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au présent programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs (aux articles du code économique 12).

### 5.2. Total des crédits budgétaires 2006 :

Budget ordinaire des dépenses (section 09.6.):	10,14 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.6.):	3,82 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	13,96 mio €

Répartition des crédits budgétaires de 2006 sur différentes catégories :



### 5.3. Particularité de l'exercice 2007 : Nouvelle génération de véhicules de sauvetage

L'exercice 2007 a présenté quelques particularités.

#### 5.3.1. Véhicules de sauvetage

En dehors de l'introduction d'une nouvelle génération de véhicules de sauvetage HTLF (« Hilfeleistungs- und Tanklöschfahrzeug ») avec matériel de désincarcération et de lutte contre l'incendie selon un financement commun Etat-Commune – entretemps 3 véhicules pour les centres de secours de Dudelange, Bettembourg et Steinfort ont été acquis en 2006 et 2007 - le remplacement des véhicules du type VW LT 35 par des véhicules de type GW (Gerätewagen), destiné spécifiquement aux opérations de sauvetage et attribué aux centres de secours qui ne remplissent pas les différentes conditions pour l'attribution d'un HTLF, a commencé en 2007. Ainsi un GW a été acquis pour les besoins du centre de secours de la protection civile à Troisvierges en 2007.

Le plan pluriannuel de remplacement avait prévu le remplacement des véhicules de 2006 jusqu'à l'exercice 2010. En tout, 19 véhicules de sauvetage sont prévus, dont 17 pour les différents centres de secours, un pour Lintgen en guise de réserve et un 19<sup>e</sup> véhicule est prévu pour le centre de secours de Schengen où il est prévu de créer une nouvelle unité de sauvetage.

Or, les véhicules du type VW LT 35 mis en service durant les années 1991 à 1994 et desservant le service de sauvetage de la protection civile ont présenté depuis les 3 dernières années de grands problèmes de fiabilité et de fonctionnement qui s'avèrent tels que depuis un certain temps différents centres de secours ont éprouvé de grandes difficultés à rallier les lieux d'intervention afin de porter secours aux personnes sinistrés. Cette situation a risqué de s'aggraver tout autant que le mécontentement des bénévoles. Les véhicules actuels ainsi que leurs équipements de désincarcération ne répondent plus aux exigences actuelles, ni aux normes communautaires de sécurité prescrites pour machines hydrauliques. La puissance des vérins n'est plus adaptée aux nouveaux équipements de sécurité installés dans les voitures particulières sur lesquelles ils sont censés opérer en cas d'accident.

Le Conseil de Gouvernement avait dès lors décidé que les crédits budgétaires de l'exercice 2008 comporteraient un supplément exceptionnel pour permettre un remplacement anticipé de ces véhicules vétustes.



### 5.3.2. EULUX2007

Un autre facteur prépondérant au budget 2007 a été l'impact de l'exercice Européen EULUX 2007 (voir sous chapitre: 3.3.2.), pour lequel un budget pour ordre de 668.000 € avait été disponible en 2007. Le coût final de cet exercice de très grande envergure ne sera établi qu'après que le service financier de la Commission européenne n'aura approuvé définitivement le décompte qui leur a été transmis récemment.

Le Budget ordinaire prévoyait à l'article 09.6.12.191 un crédit de 122.500 non limitatif et sans distinction d'exercice qui servira de réserve pour d'éventuels découverts qui pourraient se révéler après le décompte final de la Commission face aux pays partenaires et pays participants

### 5.3.3. Majoration des tarifs pour les cours de secourisme

La législation et la réglementation en matière de sécurité et de santé des travailleurs au travail oblige le patronat à avoir au sein du personnel un certain pourcentage de personnes ayant des connaissances en matière de premiers secours, respectivement à en former. Ces formations pour les travailleurs ont lieu pour la plupart en langue française et constituent quelque 25 % de l'ensemble des cours de secourisme tenus par l'ASS et cette part est en nette augmentation. D'autres cours, notamment pour les institutions européennes, sont tenus en anglais.

L'ASS organise ces formations pour le personnel des entreprises en majeure partie par le biais des services d'instructeurs volontaires.

Le Programme gouvernemental 2004-2009 a prévu que « *Le Gouvernement prendra également les mesures nécessaires afin d'encourager les Luxembourgeois, mais également les Non-Luxembourgeois habitant le Grand-Duché à rejoindre les rangs de nos services de secours. Il veillera à honorer et à soutenir l'engagement désintéressé des volontaires qui constituent l'épine dorsale de ces services.* »

Ceci implique en outre que les cours pour ambulanciers et sauveteurs de la protection civile dans les centres de secours et à l'ENPC devraient également être tenus dans d'autres langues que le luxembourgeois (langue française, anglaise ou portugaise) pour permettre aux Non- Luxembourgeois d'y participer.

Il est évident que l'effort et la préparation pour tenir un cours en français ou en anglais sont nettement supérieurs que pour un cours tenu dans la langue maternelle de l'instructeur, surtout pour les cours à l'intention des bénévoles des centres de secours qui sont d'un niveau supérieur.

Il a dès lors été demandé de majorer le tarif pour ces cours de 25 % par rapport au tarif horaire de 13, 5€ ce qui fut accordé par la commission ad hoc à partir du 1.1.2008.

La majoration correspondante des articles 12.6.11.130 et 12,000 a été opérée pour 2008.

## 6. Informatique

### 6.1 Internet

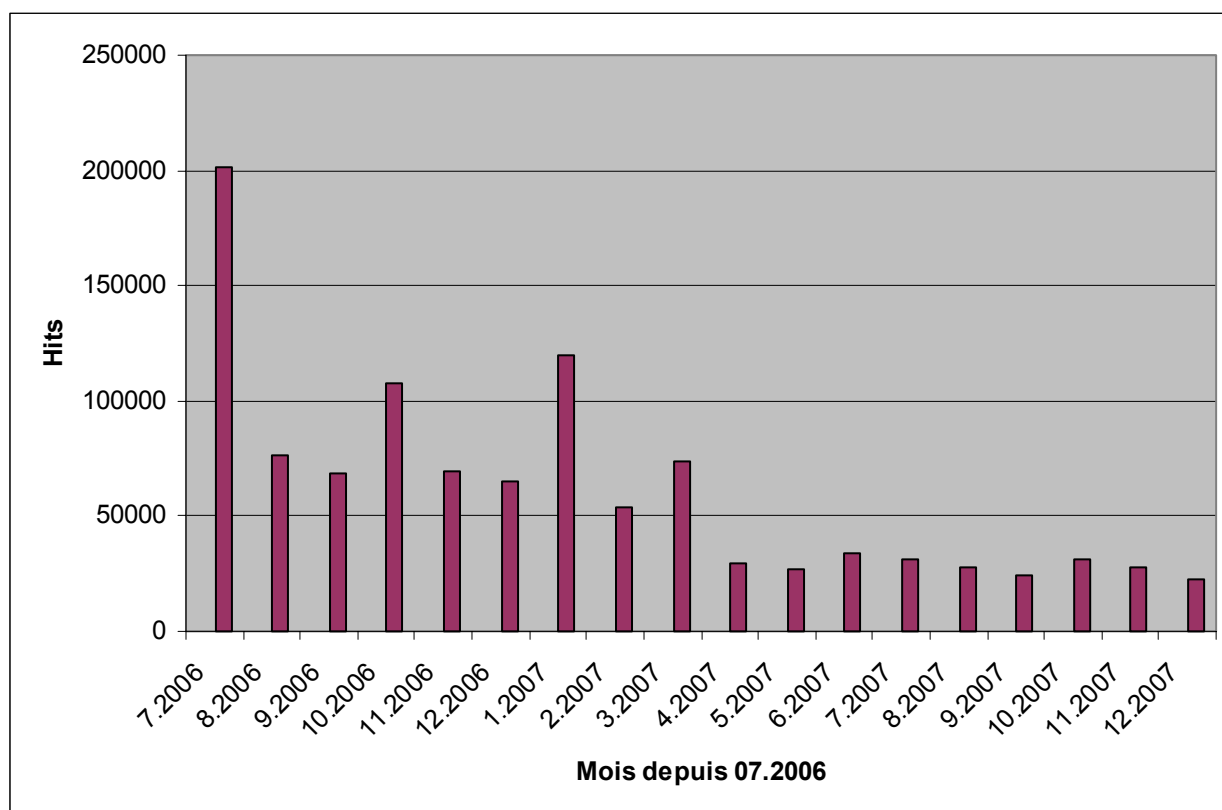
Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg ([www.112.public.lu](http://www.112.public.lu)) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services incendie ainsi que des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le Site Internet est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information.

Le Site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours. En effet, l'Administration des services de secours a l'intention de s'engager dans d'autres projets informatiques, à savoir notamment la réalisation d'un Extranet dans le cadre de l'initiative eLetzebuerg.

Total : 1.091.826 hits depuis juillet 2006.



### 6.2 Intranet/Extranet

En 2003, les études pour réaliser un service Intranet / Extranet pour l'Administration des services de secours ont été entamées. En 2004, l'étude pour l'intégration du service dans l'infrastructure informatique existante a été réalisée de sorte qu'en 2006 les commandes pour la réalisation du logiciel d'application ainsi que pour l'acquisition des serveurs et connectivités centrales ont été lancées par voie de soumission publique. Les développements du système Intranet se sont faits au cours de 2007 de sorte qu'une première version de test interne a pu être délivrée en décembre 2007. La mise en production de l'Intranet est prévue pour 2008.

Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centre de secours, d'unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des interventions,
- gestion des statistiques du service d'incendie et de sauvetage et de la protection civile,
- accès aux modules d'information, gestion et commandes de matériel
- accès aux plans d'intervention.

Pour les instructeurs en secourisme, en sauvetage, en matière de protection radiologique et en matière de sauvetage aquatique et subaquatique :

- accès aux plans d'intervention,
- gestions des cours de premiers secours, de sauvetage, de secouriste-ambulancier,
- gestion des cours de formation spéciaux.

Les centres de secours, les instructeurs, les chefs d'unités et les inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage seront équipés à partir de 2008 des équipements informatiques et de transmission nécessaires pour pouvoir accéder au service.

Suivant l'étude de faisabilité, la philosophie d'acquisition est la suivante :

- 2 postes de travail et une imprimante pour chaque centre de secours,
- 1 poste de travail par unité spéciale,
- 10 postes de travail pour la formation des usagers à l'ENPC,
- soit au total 68 ordinateurs et 35 imprimantes,
- 129 portables au total pour les instructeurs et les inspecteurs cantonaux,
- 1 raccordement DSL (VPN) par centre de secours soit au total 25 raccordements.

Les postes de travail prévus sont du type PC. Compte tenu de leur utilisation au sein des différents services, leur durée de vie est estimée à 4 ans.

### 6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences créé par le Monitoring & Information Center (MIC) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen (et prorogé en 2007) qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union européenne en cas d'urgence.

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, experts et équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2007 et tous les postes de travail du 112 y ont accès. Au cours de l'année 2007, 27 urgences Européennes et Internationales ont été communiquées par le MIC à travers CECIS.

## 7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme

### 7.1. Adaptation des logiciels gestionnaires d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge de la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.

La directive du parlement européen et du conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 22 : *Les États membres veillent à ce que les entreprises qui exploitent des réseaux téléphoniques publics mettent, lorsque cela est techniquement faisable, les informations relatives à la position de l'appelant à la disposition des autorités intervenant en cas d'urgence, pour tous les appels destinés au numéro d'urgence européen '112'.*

Afin de garantir la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence européen 112, un projet de loi a été mis en instance au parlement luxembourgeois (projet de loi relatif aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques, portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle portant modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel).

Ce projet de loi, voté à la Chambre des Députés le 28 avril 2005, prévoit à l'article 9 « *Les données de localisation autres que les données relatives au trafic sont également communiquées au numéro d'appel d'urgence unique européen 112 ainsi qu'aux numéros d'urgence déterminés par l'Institut* ».

Afin de pouvoir exploiter ces données de localisation et de les insérer dans le journal des incidents et dans le gestionnaire d'alerte au central des secours d'urgence, L'ASS a entamé en 2006 les travaux d'adaptation technique nécessaires qui se sont poursuivis en 2007.

### 7.2. Les appareils recherche personne

Relevé de la répartition des appareils recherches personnes auprès des centres de secours et des unités.

Centre de secours et unités d'intervention	Nombre de volontaires (septembre 1999)	Nombre de pager au total (sept. 2004)	Nombre de volontaires (février 2005)
Belvaux	65	85	66
Bettembourg	102	143	122
Bigonville	30	34	28
Diekirch	87	88	59
Differdange	92	112	55
Dudelange	117	118	106
Echternach	52	58	50
Esch/Alzette	143	56	64
Ettelbruck	134	130	131
Hosingen	93	102	96
Junglinster	107	102	80
Kayl	114	117	78
Larochette	65	70	68
Lintgen	124	118	132
Luxembourg	17	11	11
Mamer	102	107	112
Mertert	100	82	120
Pétange	101	99	90
Rédange	95	93	85
Remich	43	47	49
Schengen	39	38	34
Schifflange	73	85	90
Steinfort	106	114	70
Troisvierges	72	72	66
Wiltz	87	82	67

<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2160</b>	<b>2163</b>	<b>1929</b>
Samu, Air Rescue	-	38	-
Direction, CSU 112	-	22	-
Groupe d'alerte, GPR	58	31	63
Groupe hommes-grenouilles	19	26	28
Groupe canin	9	18	15
GSP	52	31	31
Unité logistique de ravitaillement	-	3	33
<b>TOTAL</b>	<b>2258</b>	<b>2332</b>	<b>2165</b>

En général chaque volontaire dispose de son propre appareil recherche personnes et un certain nombre d'appareils sont tenus en réserve dans les centres de secours et à la direction.

Le remplacement des appareils recherche-personnes a été démarré en 2004 et il s'étendra au total sur 6 années, c'est-à-dire jusqu'à 2009.

### 7.3. Sirènes d'alarme

#### 7.3.1. Programme de remplacement des sirènes d'alarme :

Installation initiale des sirènes avant 1970: remplacement entre 2001 – 2005

Installation initiale des sirènes après 1970: remplacement entre 2006 – 2010.

Année	Nombre de sirènes installées	Nombre de sirènes à installer
2001	35	302
2002	38	264
2003	36	228
2004	36	192
2005	36	156
2006	36	120
2007	36	84
2008	36	48
2009	36	12
2010	12	0

Les nouvelles sirènes d'alarme électroniques sont équipées d'office d'une mémoire à voix digitale préenregistrée ce qui permettra non seulement d'alerter la population, mais aussi de diffusion de messages à la population concernant le comportement à adapter en cas de pollution chimique ou radioactive respectivement avant et durant des inondations ou en cas d'autres situations d'exception.

L'acquisition et l'installation initiale des sirènes d'alarme, dont le remplacement est visé, avaient été financées à 50% par les communes, l'autre moitié étant subventionnée par le service incendie du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. L'entretien des sirènes est financé à 100% par l'Administration des services de secours.

#### 7.3.2. Financement :

50% Administration des services de secours et 50% service incendie.

Impact budgétaire annuel pour l'Administration des services de secours:

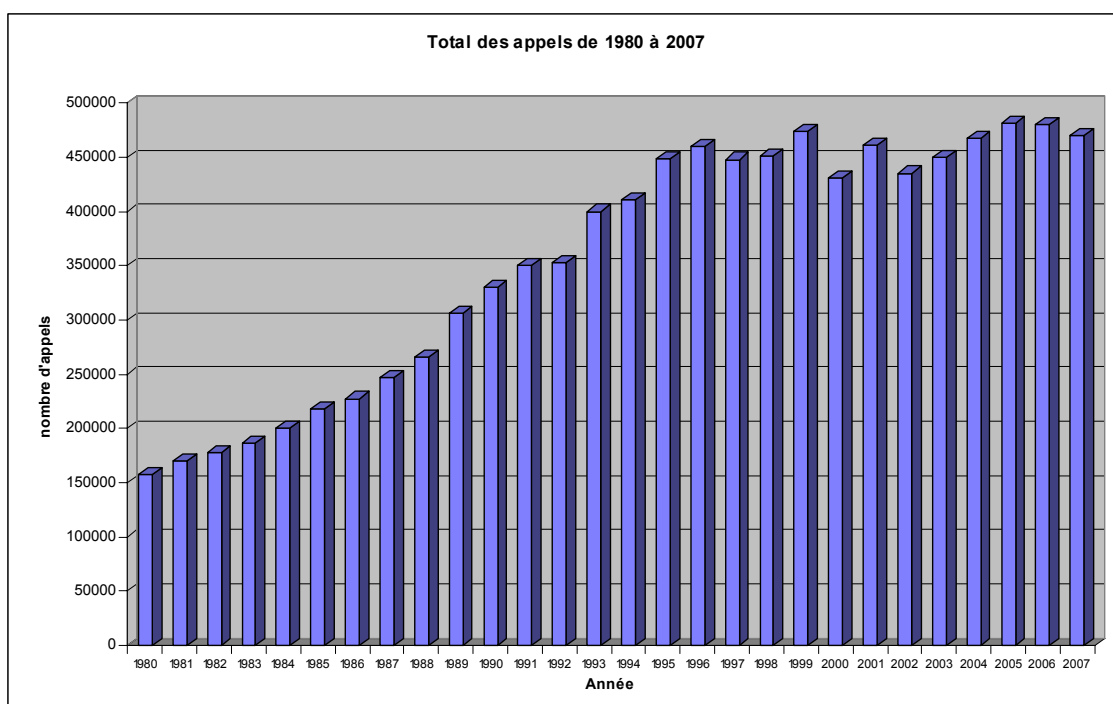
Année	Nombre de sirènes installées	Impact budgétaire ASS
2006	36	146 232 € (TTC)
2007	36	146 232 € (TTC)
2008	36	146 232 € (TTC)
2009	36	146 232 € (TTC)
2010	12	48 744 € (TTC)

## 8. Central des secours d'urgence

### 8.1. Statistiques

Un total de **469.372** appels a été enregistré au central des secours d'urgence pendant l'année **2007** par rapport à **480.196** appels pour l'année 2006.

MOIS	Appels entrants
Janvier	42633
Février	38931
Mars	39899
Avril	38435
Mai	41706
Juin	40984
Juillet	40184
Août	35445
Septembre	36094
Octobre	36790
Novembre	36673
Décembre	41598
<b>TOTAL</b>	<b>469372</b>



## 8.2. Campagne de sensibilisation à l'utilisation du numéro d'urgence européen 112

Par décision le Conseil de l'Union Européenne du 29 juillet 1991 a introduit un numéro d'urgence unique, le 1-1-2, permettant à toute personne se trouvant sur le territoire de l'Union d'appeler les services de secours grâce à un numéro unique. Au Luxembourg, le 112 est entré en vigueur au début de l'année 1993, accompagné d'une première campagne de sensibilisation.

La directive du Parlement européen et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 22 : « *les Etats membres font en sorte que les citoyens soient correctement informés de l'existence et de l'utilisation du numéro d'appel d'urgence unique européen 112* ».

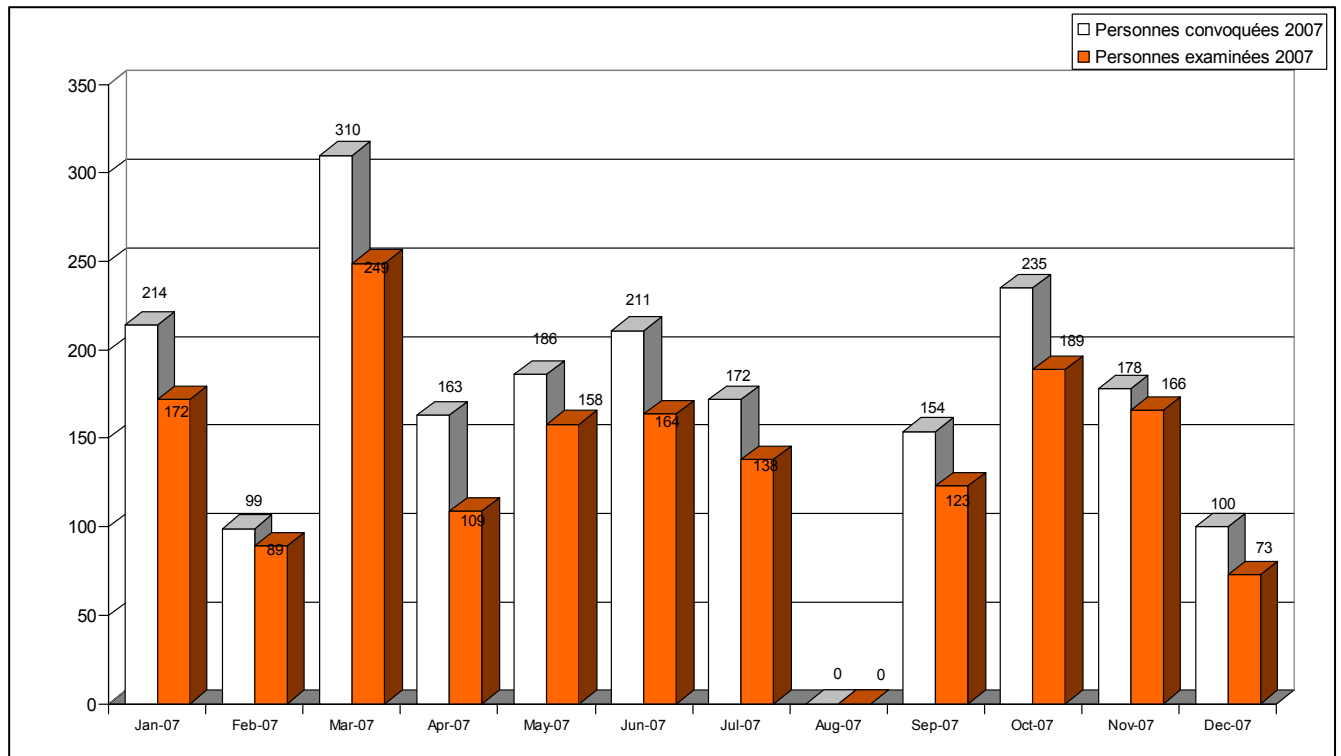
La popularité et la connaissance du numéro d'appel d'urgence 112 sont très élevées au Luxembourg. Les statistiques de 2007 en donnent la preuve. En effet, le 112 a été sollicité pas moins que 469.372 fois en 2007. Mais pour que le service E112 (« enhanced 112 ») puisse fonctionner efficacement dans l'ensemble de l'Union Européenne, les Etats membres doivent aviser de manière satisfaisante la population de l'existence, de l'utilisation et des avantages du service E112. L'Administration des services de secours, responsable de la gestion du central des secours d'urgence 112, a poursuivi durant 2007, sa campagne d'information et de sensibilisation, lancé le **1.12.** 2006.

La campagne comportait quatre volets. Dans un premier temps, des annonces publicitaires destinées à lancer la campagne ont été publiées dans tous les quotidiens et les publications hebdomadaires luxembourgeois. La présence avec un stand d'information lors de la foire des vacances dans les halls de Luxexpo en janvier 2007 a également permis de suivre pas à pas l'évolution du programme. Pour le troisième volet, un spot vidéo avait été présenté dans les cinémas, à la télévision et un spot radio. Enfin, les jeunes étaient appelés à réaliser dans un concours des story-boards à la main ou à l'aide d'un logiciel de graphisme représentant notre nouveau héros, le petit poisson "Sandouz", dans une situation d'urgence.

Il reste à relever que lors de la troisième édition des « Communication & Design Awards le 2 mars 2007 à la Philharmonie, la campagne publicitaire "Sandouz" connaissait un succès énorme. En effet, 44 différentes agences publicitaires ont déposé 244 projets dans 15 catégories devant un jury international. Les critères de sélection de ce jury étaient l'originalité du concept, la créativité du visuel, ainsi que la qualité de l'exécution et la formulation du message. Nommé à trois reprises, la campagne "Sandouz", remportait le Golden Award dans les catégories *Campagne Press* et *Spot TV ou/et Cinéma*.

## 9. Service médical

Le service, qui compte actuellement 12 médecins et 29 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. 1.630 personnes ont été examinées au cours de l'année 2007.







## 10. Relations internationales

L'Administration des services de secours entretient des contacts étroits avec différents partenaires au niveau international. Au cours de l'année 2007, des représentants de l'Administration des services de secours ont participé à de nombreuses réunions dans le cadre des comités internationaux, dont notamment au niveau de l'OTAN, de l'UE, du Conseil de l'Europe, de la Commission internationale pour la protection du Rhin, ainsi que de la Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS).

### 10.1. Activités au niveau de l'Union européenne

#### 10.1.1. *Groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union européenne*

Au cours de l'année 2007, les représentants de la direction de l'Administration des services de secours ont participé à 11 réunions du groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union Européenne, dont 6 sous présidence allemande et 5 sous présidence portugaise.

Les priorités de la présidence allemandes étaient les suivantes :

- adoption formelle de l'instrument financier ;
- finalisation du travail relatif à la refonte du mécanisme de Protection civile ;
- EU Crisis Co-ordination arrangements : mise à jour du manuel ;
- organisation d'un séminaire sur la décontamination ;
- organisation de séminaires sur le fonctionnement du MIC (27-29.03.à Bruxelles et le 09.06. à Esch-sur-Alzette dans le cadre de l'exercice EULUX 2007) ;
- programme européen de protection des infrastructures critiques.

Un accord politique sur l'instrument financier était intervenu en décembre 2006 déjà. L'adoption formelle par le Conseil européen eut lieu en date du 05.03.2007. Cet instrument permettra dès à présent de financer les mesures de protection civile pendant la période 2007 à 2013 en instituant un instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures en définissant les actions éligibles, leurs critères de sélection et leur mode de financement. La décision définit également les bénéficiaires et certaines mesures de contrôle et de lutte contre la fraude. Son objectif est de contribuer à l'efficacité des systèmes nationaux de préparation et de réaction aux situations à risque pour les personnes, l'environnement ou les biens soit en améliorant la capacité de ces systèmes, soit en favorisant leur coopération.

La refonte du mécanisme de protection civile fut adoptée le 08.11.2007 uniquement. Cette décision vient renforcer le mécanisme de protection civile grâce à l'expérience passée et fournit une base juridique appropriée pour les actions futures.

Un séminaire sur la décontamination se déroulait du 21 au 24.02.2007 à Ahrweiler en Allemagne avec une participation luxembourgeoise, tout comme c'était le cas pour les séminaires sur le fonctionnement du Centre de suivi et d'information (MIC), qui s'inséraient parfaitement dans le cadre de l'exercice de gestion de crise international qui s'est tenu au Luxembourg du 6 au 09.06.2007. Un rapport de l'exercice EULUX 2007 était fait par le représentant luxembourgeois au groupe de travail lors de sa réunion du 26.06.2007. Par la même occasion, le Portugal présentait son programme de travail qui comprenait les priorités suivantes :

- protection des infrastructures critiques ;
- systèmes d'alerte précoce ;
- aide humanitaire ;
- coopération avec les Etats de la Méditerranée du Sud ;
- position concertée des pays membres sur les directives d'Oslo.

La présidence portugaise débutait soi-disant par un séminaire sur les systèmes d'alerte précoce tenu à Albufeira du 15 au 18.07.2007, auquel participait un ingénieur de l'Administration des services de secours. Les travaux réalisés lors de ce séminaire étaient à la base de conclusions ultérieures du Conseil européen sur l'établissement et le développement de systèmes d'alerte précoce au sein de l'UE d'une part et sur l'établissement de systèmes d'alerte précoce de tsunamis dans l'Atlantique Nord-est et la région méditerranéenne d'autre part.

Au cours de la présidence portugaise fut également adoptée le Consensus européen sur l'aide humanitaire par le Conseil, la Commission et le Parlement européen. C'est un document qui détermine les lignes directrices dans ce domaine pour tous les acteurs de l'Union européenne. Dans le même cadre, les pays-membres se mettaient d'accord sur une position d'interprétation commune des lignes directrices d'Oslo sur l'utilisation des moyens militaires et de défense civile en cas de catastrophe. En raison des développements récents en matière de défense civile et de protection civile, la fin de la guerre froide ayant favorisé une réorientation de ces forces dans un grand nombre de pays, la nouvelle position préconise la distinction entre protection civile et défense civile et de tirer au clair l'application du concept de dernier recours. La position était présentée à la réunion de l'UN-OCHA à Genève le 28.11.2008 et accueillie favorablement.

L'année de travail s'acheva par une série de discussions des Etats membres sur la réaction de l'UE aux catastrophes de l'été 2007, à savoir les feux de forêts et les inondations, auxquelles l'UE désire à l'avenir se préparer d'avantage.

#### 10.1.2. Commission européenne

##### Réunions des Directeurs Généraux de la Protection Civile

L'Administration des services de secours a participé au cours de l'année 2007 aux réunions des Directeurs Généraux de la Protection Civile, organisées par les Présidences allemande et portugaise sous la tutelle de la Commission Européenne. Ces réunions sont l'occasion de la Commission Européenne pour informer les Directeurs Généraux des évolutions récentes en matière de protection civile, de solliciter l'avis des Directeurs sur des sujets précis. Ces réunions portaient notamment sur le renforcement de la solidarité et la coopération européenne, sur l'assistance mutuelle ainsi que la mise en commun des moyens techniques lors d'interventions communes en cas de catastrophes naturelles et technologiques.

##### Réunions dans le cadre du « Mécanisme européen de protection civile »

Au courant de l'année 2007, plusieurs fonctionnaires de l'Administration des services de secours ont participé aux différentes réunions, groupes de travaux et workshops organisés par la Commission européenne dans le cadre du "Mécanisme européen en matière de protection civile".

Les réunions portaient notamment sur le programme d'action de la Commission en faveur de la protection civile, la mise en place de modules d'intervention européens, l'échange d'expériences entre les différents services de secours européens lors d'interventions communes d'envergure, la mise en place d'un système de communication entre les points de contacts des différents pays européens.

En date du 22 et 23 novembre 2007, l'Administration des services de secours a participé activement au 2<sup>e</sup> forum européen en matière de protection civile qui s'est tenue dans les locaux de la Commission Européenne à Bruxelles. L'Administration des services de secours avait mis en place un stand d'information en étroite collaboration avec les services de secours des pays voisins (France, Belgique et Allemagne).

#### 10.2. Conseil de l'Europe

Le Luxembourg, étant signataire de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), qui est un Accord partiel ouvert et constitue une plate-forme de coopération entre les pays d'Europe et du sud de la Méditerranée dans le domaine des risques naturels et technologiques, a participé aux réunions du Comité des Correspondants Nationaux, organisées par le Secrétariat du Conseil de l'Europe. Le travail du Comité des Correspondants Nationaux vise des questions relatives à la prévention de risques liés à des catastrophes tant naturelles qu'industrielles. La réduction de risques de catastrophes, la sensibilisation et l'éducation aux risques au niveau scolaire, l'enseignement supérieur au risque, mais également les activités du réseau des centres européens et euro-méditerranéens spécialisés, dont fait également partie le Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS) de Walferdange, ont fait l'objet des discussions du Comité des Correspondants Nationaux lors de ces réunions.

### 10.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

L'Administration des services de secours a participé aux travaux de la Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS). Dans le groupe de travail « Inondations » un membre de l'administration a participé à deux réunions (10 juillet et 15 octobre à Trèves).

Les travaux ont essentiellement porté sur :

1. la mise en œuvre de l'échange de données conformément à l'accord d'application de 1987 sur l'annonce de crues,
2. la mise en œuvre du plan d'action contre les inondations,
3. la directive « inondations » de l'UE,
4. le déroulement d'un exercice international de crue,
5. l'état d'avancement du projet TIMIS et discussions sur le projet TIMIS+,
6. le calcul de la réduction des risques de dommages dans le bassin versant de la Moselle,
7. l'élaboration du mandat, pour la période 2007-2009, en y intégrant les aspects hydrologiques.

Dans le groupe de travail « Préventions des pollutions accidentelles » un membre de l'administration a participé à quatre réunions les 7 et 26 mars, 11 juillet et 13 novembre à Trèves. Conformément au mandat que lui avait confié l'assemblée plénière en 2006, les travaux du groupe ont porté sur les thématiques suivantes:

- rendre applicable le modèle d'alarme Rhin étendu,
- organisation et évaluation d'un exercice d'alerte,
- état des lieux des mesures évitant la fuite de quantités significatives de polluants à partir d'installations techniques,
- mise en service du Plan international d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre actualisé,
- coopération avec d'autres districts hydrographiques,
- organisation d'une journée de formation,
- projet de mandat 2007 /2009.

En date du 31 mai le groupe de travail « Préventions des pollutions accidentelles », en étroite collaboration avec le secrétariat de la Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre, réalisait l'exercice d'alerte « ARTEMIS 2007 ». Le scénario partait d'un accident fluvial à la Moselle française ce qui mettait tous les centres internationaux d'alerte en obligation d'utiliser le plan d'alerte. Comme conclusion ressortait que le Plan international d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre est bien connu des Centres d'alerte et que les opérateurs savent désormais l'utiliser. Il faut souligner que c'était le premier exercice avec mise en œuvre obligatoire du modèle de prévision des concentrations et des temps de transfert des pollutions dans les cours d'eau.

Dans sa réunion, en date du 7 mars, le groupe de travail « Préventions des pollutions accidentelles » décidait de réaliser une journée de formation le 27 septembre au Centre d'Intervention à Mertert. Cette formation était destinée aux employés des administrations publiques du Land de Sarre, du Land de Rhénanie-Palatinat, de la France et de l'Administration des services de secours luxembourgeoise, qui ont chacun de son côté la responsabilité d'informer et d'alerter les pays riverains de la Moselle et de la Sarre en cas de pollution accidentelle des cours d'eau transfrontaliers.

Il reste à relever qu'un membre de l'administration a participé à la réunion plénière les 13 et 14 décembre 2007 au Technoport Schlassgoart à Esch/Alzette. Cette réunion, qui était organisée par la délégation luxembourgeoise, rassemblait les membres des délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et du Luxembourg.

#### 10.4. Commission Internationale de la Meuse (CIM)

Un membre de l'Administration des services de secours a représenté le Luxembourg au sein de la Commission Internationale de la Meuse. Dans cette fonction, il a été invité à participer à un atelier international le 30 janvier à Liège. Une quarantaine d'experts des différents Centres Nationaux d'Alerte et des représentants des secteurs de l'eau potable, de l'environnement et de l'industrie venus de France, de Wallonie, de Flandre, du Luxembourg et des Pays-Bas se sont réunis afin de débattre du moment et de la manière dont les communications internationales devront avoir lieu en cas de (risque de) pollution inhabituelle de l'Escaut et de la Meuse.

En outre deux réunions du groupe de travail « Alerte » étaient organisées à Liège les 14 septembre et 9 octobre 2007. Les réunions étaient marquées par les thèmes suivants :

- adaptation du système d'avertissement et d'alerte Meuse (SAAM) afin de pouvoir opérer une distinction nette entre les trois types de notifications « alarme », « alerte » et « information »,
- organisation de sessions de formation pour les opérateurs des centres d'alerte,
- suivi et évaluation du SAAM, y compris l'établissement d'un aperçu annuel des notifications ainsi que l'élaboration d'un rapport et l'organisation d'un debriefing sur les mesures curatives prises après la notification
- évaluation des exercices de calamité et, éventuellement, formulation de propositions en vue d'une adaptation de la procédure de notification.
- tenue à jour du formulaire de notification.
- développement d'une base de données pour l'enregistrement des notifications (CIM).
- échange d'informations sur:
  - o la modélisation afin de pouvoir prévoir le mode de déplacement d'une onde de pollution
  - o les postes de mesure permanents (communs)
  - o la fixation et l'évaluation des valeurs seuils par les parties.